Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **1 (1893)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE.

I. NOUVELLES THÉOLOGIQUES.

* **Christentum und Wissenschaft.** — In der Stiftungsfeier der Hochschule Zürich sprach der gegenwärtige Rektor Prof. Kesselring über die Stellung des Christentums im geistigen Kampfe der Gegenwart. Der Vortragende beleuchtete zuerst die Anfechtungen, welche die Religion überhaupt von der materialistischen Naturwissenschaft zu erfahren hat, und zeigte, dass die Thatsachen des geistigen Lebens, weit entfernt, aus der Materie erklärt werden zu können, selbst vielmehr allererst die Natur verständlich machen. Auch gegen das Christentum werden eine Reihe von Einwänden erhoben, seine angebliche Weltflucht, seine sittliche Heteronomie wird getadelt, man weist auf die durch die Kritik erschütterte Gewissheit der litterarischen Quellen, auf die Lohnsucht des Christen u. s. w. hin, vergisst aber, dass diese Einwürfe nur einzelne Formen und Auswüchse, aber nicht das Wesen des Christentums treffen. Ebenso ungerecht ist die socialistische Befehdung, da erst durch das Christentum die wahre Würde und der wahre Wert des Menschen zum Bewusstsein gebracht und das höchste Ziel des menschlichen Strebens erreicht wird.

* **Les Evangiles syriaques.** — Sur les indications de M. Rendal Harris qui découvrit des manuscrits, en 1889, dans le couvent de Sainte-Catherine, au mont Sinaï, deux dames écossaises, Mmes Lewis et Gibson, qui savent le grec et l'arabe, ont fait en 1892 de nouvelles recherches dans ce couvent et en rapportèrent un millier de photographies, dont quatre cents reproduisent un palimpseste syriaque portant la mention A. D. 778, renfermant un martyrologe de saintes, mais dont le texte des dessins est une très ancienne copie des Evangiles en langue syriaque. Une nouvelle expédition fut organisée avec le concours de MM. Harris,

Bensly et Burkett. Grâce à un réactif on put faire apparaître les anciens caractères. On trouva ainsi une version syriaque des Evangiles du type de ceux que Cureton trouva en 1842, mais avec de notables variantes. Dans ce manuscrit, comme dans beaucoup d'autres, les 12 derniers versets de saint Marc manquent et l'Evangile de saint Luc suit immédiatement. Et nos Evangiles sont qualifiés d'« Evangiles séparés ».

Mme Lewis pense qu'on a là une version des Evangiles séparés du Diatessarôn de Tatien et correspondant à un intervalle entre la publication de l'Harmonie des Evangiles de Tatien et l'adoption de Peshito.

* **Questions de Critique biblique.** — Le 26 avril dernier, la Société des sciences théologiques de Genève et la Section genevoise de la Société pastorale suisse se sont réunies pour discuter le rapport de M. le pasteur E. Lenoir, de Jussy, sur la question suivante: « L'influence que peuvent exercer, sur l'histoire de la religion et sur la doctrine chrétienne, les résultats des plus récents travaux relatifs à l'Ancien Testament. » D'après la *Semaine religieuse de Genève*, ce rapport se compose de trois chapitres. — Dans le premier, l'auteur expose, surtout d'après le récent ouvrage de M. Alexandre Westphal, les résultats, actuellement acceptés par presque tous les experts, des travaux modernes sur le Pentateuque ou l'Hexateuque. Ce recueil aurait été élaboré, du temps d'Esdras, vers 450 avant J.-C., au moyen de quatre documents primitifs, remontant, les deux premiers aux environs de l'an 875 ou de l'an 850, le troisième aux environs de 590 et le quatrième aux environs de 545 avant J.-C. On trouverait, du reste, dans le Pentateuque, trois législations successives: le Livre de l'Alliance, émanant de Moïse; le Code deutéronomique, formé sous les rois, et le Code sacerdotal, le plus compliqué des trois, datant du retour de l'exil. — Dans un chapitre deuxième, M. Lenoir s'attache à montrer que cette nouvelle conception critique modifie l'ordonnance traditionnelle de l'histoire sainte, en ce qu'elle place le rituel lévitique, non plus au commencement, mais à la fin de l'évolution religieuse d'Israël, c'est-à-dire à une époque où le grand souffle prophétique s'était affaibli et tendait à faire place au légalisme et au formalisme. Suivant l'honorable rapporteur, cette nouvelle manière d'établir la marche de la révélation hébraïque s'accorde mieux avec les conceptions spiritualistes du christianisme. — Le troisième et dernier chapitre de M. Lenoir examine les conséquences que les vues ci-dessus énoncées peuvent avoir pour le remaniement des anciennes idées sur la Bible et des doctrines traditionnelles sur la révélation et l'inspiration: le rapporteur y sou-

tient que la foi évangélique a tout à gagner et rien à perdre à la franche adoption des nouvelles théories. Il examine aussi, chemin faisant, les méthodes qui devraient être adoptées pour que l'enseignement religieux populaire bénéficiât davantage des recherches de la science actuelle. — La plupart des critiques ont été favorables aux idées de M. Lenoir; quelques-uns pourtant ont formulé des réserves plus ou moins sérieuses sur telle ou telle de ses conclusions.

Le 24 mai, à la même Société, M. le pasteur A. Watier a lu un travail intitulé: *Genève religieuse de 1810 à 1820.* Il s'agissait des débuts du premier Réveil et d'une appréciation sur les vues et sur l'attitude respective des vieux libéraux de la Compagnie et des novateurs ou rénovateurs méthodistes ou calvinistes. Ce mémoire très intéressant, et composé à l'aide des sources originales et de quelques documents inédits, sera sans doute publié prochainement.

A Lausanne, le 24 avril, la Société Vaudoise de théologie a entendu un rapport de M. L. Favez sur l'*usage, dans l'enseignement religieux, de certains récits de l'Ancien Testament.* — A la même séance, M. Byse a étudié dans Emmanuel Swedenborg le savant.

* **Bibliographie catholique-chrétienne.** — En *Suisse*, a paru, sous ce titre, l'étude de M. le Dr Fr. Lauchert, que nous avons déjà annoncée (Berne, Wyss, br. 30 pages in-8°). On sait que les autorités fédérales font publier un Répertoire méthodique de tout ce qui a été édité sur la Suisse et ses habitants. Les brochures sur l'architecture, la sculpture, la peinture, les banques et le commerce, ont déjà paru. La partie religieuse comprendra quatre études: Eglise réformée, Eglise catholique-romaine, Eglise catholique-chrétienne, autres confessions. L'étude confiée à M. le Dr Lauchert vient de paraître; les trois autres paraîtront sans doute prochainement. — C'est un Recueil très précieux pour l'histoire des origines et du développement de l'Eglise catholique en Suisse, bien que ce ne soit pas un index absolument complet de tous les travaux publiés par les écrivains catholiques-chrétiens; les ouvrages que quelques-uns ont fait paraître avant l'époque de leur résidence en Suisse ne s'y trouvent pas. — L'auteur a suivi le plan suivant: 1. Revues, 2. Publications officielles, 3. Ouvrages liturgiques et Catéchismes, 4. Littérature pour servir à l'histoire du mouvement ancien-catholique en Suisse, 5. Autres publications ayant un caractère théologique et religieux, confessionnel et polémique. — 68 auteurs sont mentionnés. Cette brochure s'impose à toutes les bibliothèques d'histoire et de théologie.

Holland. — Als Beilage zur März-Nummer des «Oud-Katholiek» wurde der erste Bogen der Bibliographie der holländischen

altkatholischen Kirche von 1700—1751, zusammengestellt von dem altkath. Pfarrer J. A. van Beek von Rotterdam, ausgegeben. Derselbe Verfasser hat schon im letzten Jahre in zwei Heften die Bibliographie von 1751—1842 und von 1842 bis zur Gegenwart veröffentlicht. Wir werden auf diese Publikation zurückkommen, wenn sie vollendet vorliegt.

* **Registres pontificaux.** — La librairie Thorin et fils, à Paris, publie des registres de quelques papes, qui sont du plus haut intérêt pour l'histoire de la papauté et de l'Eglise.

Il faut signaler particulièrement les *Registres d'Urbain IV* (1261—1264), recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les archives du Vatican par MM. L. DOREZ et J. GUIRAUD, membres de l'Ecole française de Rome. Urbain IV est peut-être le pape du XIIIe siècle qui a fait enregistrer ses bulles avec le plus de soin. Pour les trois années de son pontificat, les registres donnent plus de 4000 bulles, tandis que pour les quatre années de Grégoire X (1271-1276) on n'en a guère plus de 600. De plus, ce pape s'est mêlé activement à des événements fort importants: il a continué la lutte séculaire de l'Eglise romaine contre la maison de Souabe; il a appelé en Italie Charles d'Anjou et préparé ainsi l'établissement sur le trône de Naples de la dynastie angevine. Sous son pontificat, Constantinople fut reprise par les Grecs; aussi Urbain IV chercha-t-il à lancer contre Michel Paléologue une nouvelle expédition de Latins. Un grand nombre de ses lettres politiques sont consacrées à ses projets de croisade contre les Grecs et contre les Turcs. Parmi ses registres se trouve un registre caméral, où sont conservées toutes ses bulles concernant l'administration financière de l'Eglise, la levée des cens, des décimes, des legs et des impositions extraordinaires pour la croisade. L'ouvrage formera 4 volumes, dont un sera occupé par le registre caméral; la publication se fait par fascicules; le 1er fascicule est en vente (prix 8 fr. 40).

Les *Registres de Clément IV* (1265—1268), recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, avec appendice et introduction, par M. ED. JOURDAN, membre de l'Ecole française de Rome. Le registre de Clément IV, conservé au Vatican sous le n° 32 de la série des registres, est entièrement distinct de la collection de bulles déjà publiées par Martène, et dont cinq exemplaires sont conservés aux archives mêmes du Vatican sous les n°s 30, 33, 34, 35 et 36. Il comprend, pour les trois ans et demi du pontificat (1265-1268), environ 700 pièces, en très grande majorité inédites. Elles ont une grande importance, pour l'histoire des démêlés entre Henri III,

roi d'Angleterre, et ses barons révoltés; — pour l'histoire de la lutte soutenue contre les Maures d'Espagne par les rois de Castille et d'Aragon; — pour l'étude des négociations du Saint-Siège avec Richard de Cornouailles et Alphonse de Castille au sujet de l'empire; — enfin et surtout pour l'histoire de la conquête du royaume de Naples par Charles d'Anjou. C'est sous le pontificat de Clément IV que fut conclu l'accord qui livrait la Sicile aux Angevins; c'est sous lui que, par les victoires de Bénévent et de Tagliacozzo, la dynastie angevine s'établit définitivement dans le royaume de Naples. Au registre proprement dit, il faut ajouter le registre caméral n° 31 du Vatican, renfermant environ quatre-vingts pièces pleines de renseignements sur l'administration financière du Saint-Siège. Enfin cette publication sera complétée par des recherches dans les archives de Pise, Lucques, Sienne, Florence, Milan, qui permettront de tracer un tableau complet des relations de Clément IV avec les principales puissances italiennes pendant l'importante crise qui amena la chute des Hohenstaufen et le triomphe du parti guelfe. — L'ouvrage formera un volume grand in-4° sur deux colonnes; il est publié en fascicules, le premier est en vente (8 fr. 40).

Les *Registres de Grégoire X et de Jean XXI*, par MM. GUIRAUD et L. CADIER, membres de l'Ecole française de Rome; 1 vol. grand in-4° sur deux colonnes; 1er fascicule, 8 fr. 40. — Le *Registre de Grégoire X* (1271—1276). Cette courte période est pleine de faits intéressants. C'est alors que se tint le deuxième concile de Lyon, où l'on essaya de préparer une nouvelle croisade après les tentatives infructueuses de saint Louis, et où l'on arriva à une réunion momentanée des deux Eglises. C'est alors que, grâce à l'intervention de Grégoire X, le grand interrègne d'Allemagne prit fin, et que Rodolphe de Habsbourg fut couronné empereur. Le Registre renferme un certain nombre de documents, dont plusieurs sont inédits, sur ces deux grands événements. On y voit les efforts personnels que fit le pape auprès de Michel Paléologue pour amener l'Eglise grecque à l'obédience romaine, et auprès des Electeurs du Saint-Empire pour les amener à faire cesser l'interrègne. Outre ces documents d'un intérêt général, il s'en trouve un grand nombre qui pourront servir à l'histoire administrative de l'Eglise: des provisions de bénéfices, des levées de dîmes et des dispenses. Avec ce Registre, comme avec ceux qui ont été déjà publiés, on pourra se rendre compte de la vie intérieure de l'Eglise. On y trouvera enfin beaucoup de renseignements sur l'histoire locale des divers pays, et en particulier de la France. — *Le Registre de Jean XXI* (1276-1277). Ce Registre, conservé au

Vatican sous le n° 38, comprend 164 bulles, en grande majorité inédites. Parmi les documents qui s'y trouvent, il faut mentionner, comme ayant un intérêt général, ceux qui se rapportent à la perception de la dîme destinée à la Terre Sainte et aux projets de croisade; ceux qui sont relatifs aux démêlés du Saint-Siège avec les villes gibelines du nord de l'Italie, Asti, Pavie, Vérone; enfin l'hommage prêté par Charles d'Anjou au pape au début de son pontificat. A cette publication viendront se joindre un certain nombre de bulles non enregistrées et empruntées soit à la collection de Bérard de Naples (Registre 29 A du Vatican, Ms. C 49 de la Vallicelliane, Ms. 761 de Bordeaux), soit aux Archives d'Italie et de France.

* **Quelques ouvrages sur Joseph de Maistre.** — De nouvelles études sur J. de Maistre ont paru dernièrement, publiées par MM. Faguet, Rocheblave et Paulhan. Ces trois critiques sont loin d'être d'accord sur tous les points. Toutefois certains de leurs jugements méritent d'être signalés. — Jusqu'à présent on avait vu surtout, en J. de Maistre, ses contradictions; MM. Faguet et Paulhan ont cherché à les unir en les accordant, mais ils ont donné des explications tout opposées. M. Faguet a essayé de démontrer qu'en J. de Maistre, c'est le philosophe et le théologien qui se sont modelés sur l'homme politique; que sa philosophie et sa religion ne sont que des formes et des développements de sa politique. « Le christianisme de J. de Maistre, dit-il, semble n'être qu'une explication de sa philosophie, qui n'est elle-même qu'un grand détour par lequel le théoricien politique est revenu à son point de départ. De tout le christianisme, il semble que de Maistre n'ait voulu voir que ce qui était une preuve de sa philosophie et un complément de sa politique, et qu'au delà il n'ait *rien* vu. » M. Paulhan, au contraire, fait passer, dans l'œuvre de de Maistre, la religion avant la politique, lesquelles sont, selon lui, des conséquences de ses tendances métaphysiques. Le point de départ, le *primum movens* dans de Maistre serait donc, selon M. Faguet, la théorie politique, et, selon M. Paulhan, la théorie métaphysique. Quoi qu'il en soit, il faut convenir que M. de Maistre n'est pas avant tout un chrétien.

Cette conclusion est évidente dans l'explication de M. Faguet, et M. Paulhan dit expressément: « Quant au sentiment purement chrétien, il faut bien le reconnaître, Maistre en était *dépourvu.* » Scherer avait déjà signalé dans l'auteur du *Pape* le plus catholique des esprits uni au moins chrétien des cœurs, et, dans son système, une sorte de catholicisme sans christianisme. Le mot « catholicisme » est ici pris comme synonyme de « papisme », selon

l'usage erroné, encore admis même par les protestants. Pour être exact, ce qu'il faut faire ressortir dans le système religieux de de Maistre, c'est « un papisme sans christianisme et sans catholicisme ». — « Nul esprit, dit M. Paulhan, ne fut au fond plus systématique que de Maistre. » Sa foi n'était pas la vraie foi chrétienne, mais un système particulier sur la foi, une élucubration plus ou moins théologique qu'il avait fabriquée sur le dogme et qu'il prenait pour le dogme chrétien. Il avait de temps à autre un style philosophique, mais rien n'était plus opposé que son esprit et sa méthode à l'esprit et à la méthode scientifique qui triomphent aujourd'hui. Faut-il admettre que ce dialecticien dont la pensée et l'argumentation sont essentiellement scolastiques, que cet avocat retors et ce sophiste sans scrupule, soit un Voltaire retourné? M. F. Hémon trouve que le mot est « un peu dur » pour Voltaire; il a raison, car de Maistre est encore plus sophiste en faveur du pape que Voltaire ne l'est contre le catholicisme. Mais ce qui reste incontestable, c'est: 1° que de Maistre, sous son apparente raideur, a été l'homme de toutes les contradictions et peut-être de toutes les incohérences; 2° que, sous les excès du papisme, il a, comme Veuillot, favorisé non le christianisme, mais la falsification du vrai christianisme et du vrai catholicisme.

M. Rocheblave n'y contredit pas, car il écrit expressément : « On pourrait dire, sans tomber trop dans le paradoxe, que ce qui manque le plus à ce défenseur de la religion, c'est l'esprit religieux.... La cause de la religion qu'il fait sienne, reçoit une mortelle atteinte de certaines paroles téméraires. N'écrit-il pas: « Lue sans notes et sans explication, l'Ecriture sainte est un poison.... La superstition est un ouvrage avancé de la religion qu'il ne faut pas détruire.... Cet homme d'une candeur presque cynique est d'une piété presque blasphématoire.... Un tel homme ne devait pas échapper au danger de se contredire. Par le fait, nul écrivain ne s'est mis plus souvent en opposition avec lui-même, et nul ne s'en est moins embarrassé. C'est qu'il possède au plus haut degré ce qu'on appelle l'esprit de contradiction. Ce qui est chez les autres erreur, accident, faiblesse d'esprit, devient chez lui habitude, intention, argument. Non seulement le hasardeux le tente, mais il n'aime guère que le hasardeux; le paradoxe lui semble presque un signe de vérité. Il dira d'un principe que son absurdité même commence à le rendre vraisemblable. La démonstration qui lui plaît, est celle qui froisse la raison et parfois le sens commun. Le désir de convaincre ne vient chez lui qu'après celui de scandaliser.... Ce n'est plus raisonnement, mais bravade. »

* **L'Index jugé par M. l'abbé d'Hulst.** — On lit dans le *Catholique national* du 13 mai: *Un Aveu.* Il paraît que le fameux tribunal de l'Inquisition n'est pas un tribunal sans appel, et que la fameuse congrégation de l'Index, lorsqu'elle condamne, pourrait bien se tromper et revenir plus tard sur sa condamnation! Nous voilà loin des anciennes doctrines sur l'obligation des décisions de l'Index, etc.! On se rappelle que François Lenormant a été mis à l'Index pour son ouvrage sur *les Origines de l'histoire d'après la Bible*, dans lequel il enseignait que les écrivains de la Bible, au point de vue des sciences physiques et historiques, ont suivi les opinions communes et même les préjugés de leur temps. Comme tout le monde savant a donné raison à Lenormant, les théologiens papistes sont fort embarrassés. Savez-vous comment ils se tirent d'affaire? Ecoutez Monsignor d'Hulst, dans la récente étude publiée par lui sur la question biblique.

Si les volumes dont il s'agit, dit-il, ont été interdits aux fidèles, c'est simplement à cause de la « nouveauté inquiétante » des théories de M. Lenormant, théories qui, « jetées sans préparation et sans explication dans la publicité », auraient été de nature « à troubler profondément la foi des simples ». Mais, dit-il encore, « l'acte du saint-siège qui a mis Lenormant à l'Index ne tranche pas le litige pendant entre les deux écoles d'exégèse. On n'en peut conclure qu'une chose: c'est qu'au moment où elle a vu le jour, sous la forme imprudente et excessive qu'elle a revêtue, à raison surtout de l'effet qu'elle pouvait produire alors sur l'esprit des fidèles, la tentative de cet auteur catholique présentait des inconvénients et des dangers. »

Ainsi donc, les condamnations de l'Index n'ont de valeur et de portée qu'au moment où elles voient le jour! On n'est pas plus.... opportuniste. Ce n'est pas tout. Monsignor d'Hulst ajoute: « Galilée, lui aussi, a été mis à l'Index, et les apologistes n'ont pas intérêt à prétendre que cette censure impliquât la condamnation dogmatique de son système du monde. » A la bonne heure! Voilà une reculade à enregistrer: Galilée n'a été que censuré, et sa doctrine n'a jamais été condamnée dogmatiquement! Oh! que le jésuitisme est une belle chose! Et que l'histoire écrite avec cette loyauté est intéressante! Mais que devient la fameuse maxime: « Rome a parlé, la cause est finie »?

* **Die Brüder Theiner über die erzwungene Ehelosigkeit.** — Von dem schon einmal angezeigten Werke der Brüder Johann Anton und Augustin Theiner « Die Einführung der erzwungenen Ehelosigkeit », das Professor Nippold neu herausgiebt (Hugo Klein, Barmen), ist nun die fünfte und sechste Lieferung erschienen. Es giebt kein Werk, in dem die Geschichte des Cölibates so voll-

ständig und so gründlich behandelt wäre. Den beiden vorliegenden Lieferungen hat der Herausgeber ein sehr interessantes Vorwort zum ganzen Werke beigefügt. Er beleuchtet darin namentlich die kirchlichen Verhältnisse, in denen die Theinersche Schrift entstanden ist. Sie erschien 1828 zum erstenmal (Hofbuchdruckerei Altenburg). Johann Anton Theiner war damals Professor in Breslau. Er gehörte zu den begabtesten und intimsten Schülern Deresers († 1827), der nach seiner Vertreibung aus Luzern als Professor und Domherr nach Breslau berufen worden war. Während in Süddeutschland und in der Schweiz die Wessenbergsche Kirchenreform durch das mit einer kurzsichtigen und treulosen Politik verbündete Papsttum mehr und mehr überwältigt wurde, schien sie sich in der katholischen Kirche Schlesiens neu zu erheben. Unter den ausgezeichneten jungen Männern, die hier für eine Kirchenverbesserung eintraten, standen die beiden Theiner in erster Reihe. Nachdem sie (1827) in dem Werke « Die katholische Kirche Schlesiens, in ihren Gebrechen dargestellt », ihre Reformgedanken ausgesprochen (von Nippold einlässlich skizziert), behandelten sie in dem angezeigten Buch die Cölibatsfrage in so gründlicher Weise, dass eine Widerlegung unmöglich war. Die Ultramontanen beschränkten sich fast ausschliesslich darauf, die beiden gefährlichen Werke überall aufzustöbern und durch Verbrennen unschädlich zu machen. Nun entsteht das eine wie ein Phönix aus der Asche.

(Katholik, Bern.)

* **Une Lettre au comte Tolstoï.** — Etant donné le bruit qui s'est fait autour des ouvrages du comte Tolstoï et particulièrement de son livre intitulé: *Ma Religion*, on lira avec intérêt les extraits suivants d'une lettre de M. A. de Ponthière, publiée dans la *Revue des Revues* d'avril dernier (p. 300—302):

« . . . En lisant votre livre « Ma Religion », il me semblait qu'il renfermait quelque chose de faux, d'excessif, d'impraticable; que vos interprétations conduisaient, non à un progrès, mais à un bouleversement. Pas de divorce, pas d'adultère, très bien! me disais-je, ne pas attaquer, ne pas se venger, pas de duel, se défendre le moins possible; le moins de procès possible, ne pas se faire justice à soi-même, pas d'armée, pas de guerres, pas de frontières, soit; mais pas de propriété, pas de gendarmes, pas de tribunaux, pas d'autorités, pas de serments, c'est une utopie. Evidemment, la société a des droits que n'a pas l'individu. Que les peines ne soient pas une vengeance, comme sous l'ancienne loi, j'en tombe d'accord. Il faut qu'elles soient ou médicinales ou exemplaires. Mais tant qu'il y aura des mécréants, il faut qu'il y ait

des juges, et la société a le devoir de protéger et de défendre l'individu.

« Votre interprétation dépassait donc le sens vrai, si jusqu'ici on était, par ignorance ou par lâcheté, resté en deçà.

« Et la fin de votre article me confirme dans cette opinion, que la doctrine de Jésus, telle que vous la prétendez, serait impraticable. Vous-même vous vous reconnaissez incapable de la faire passer dans votre conduite . . . Ah! c'est que la religion chrétienne, telle que l'entendent les chrétiens qui répudient toute altération, toute diminution volontaire, est déjà trop belle pour l'homme livré à ses seules forces. C'est pourquoi il faut bien se garder de se refuser à distinguer les conseils et les préceptes. Si, comme vous semblez le faire, vous ne voyez que préceptes rigoureux, vous désespérez l'homme, en exigeant de lui une perfection qui est au-dessus de ses forces. Votre découragement n'a pas d'autre cause.

« Selon moi, un progrès dans l'intelligence de l'Evangile ne peut pas avoir pour résultat de rendre la pratique de la doctrine de Jésus plus difficile, encore moins impossible. Au contraire, ce progrès entraînera une conviction plus grande et plus générale, à mesure qu'on verra mieux la correspondance de cette doctrine aux aspirations et aux besoins de l'humanité. Les applications en deviendront de plus en plus nombreuses à l'individu, à la famille, à la société. La liaison, la logique, l'unité de cette doctrine étant mieux saisies, toutes ses parties s'enchaîneront, se soutiendront dans la pratique. L'amour croîtra avec l'intelligence; les hommes, au lieu de se contrecarrer, se soutiendront les uns les autres dans l'exécution de la loi.

« Je prends un exemple dans l'ordre social. Vous condamnez la richesse, vous dites que la propriété n'est pas admise dans l'Evangile. N'est-ce pas une exagération? D'autre part, la plupart des riches ont la prétention d'user de leur fortune comme ils l'entendent. N'est-ce pas un autre excès? La vérité n'est-elle pas entre les deux? Le riche n'est qu'un administrateur, qui aura à rendre compte; il est le dépositaire des biens du pauvre, et ne peut les dilapider selon son bon plaisir . . . Ne pensez-vous pas que si le riche comprenait mieux ses devoirs, sa mission, s'il se gardait de la cupidité, du luxe, de la débauche, il légitimerait, se ferait pardonner sa situation, en jouirait paisiblement, serait plus heureux; et le pauvre, je ne dis pas le misérable, car il n'en faut pas, n'envierait plus la richesse, car il y verrait une fonction qui exige des aptitudes et qui entraîne souci et responsabilité, d'autant plus qu'il en profiterait, sans en avoir peut-être certains avantages, mais sans en avoir aussi les inconvénients?

« Je ne crois pas qu'il faille aller jusqu'à exiger du riche qu'il distribue tous ses biens aux pauvres, et qu'il vive du travail de ses mains, ou que pareil précepte se trouve dans l'Evangile. Je ne crois pas que Jésus ait voulu bouleverser à ce point les lois sociales. Je crois au contraire que ce serait un malheur que ce nivellement, qu'il faut la division du travail, la spécialisation qui tire le plus grand effet utile des aptitudes.

« Il ne faut pas supprimer une chose parce qu'on en abuse, il faut seulement la régler. Je parle ici d'une réglementation obtenue par la persuasion . . .

« Je me résume: Il règne dans le monde un désordre épouvantable, ce désordre provient de la violation des grandes lois du travail, de la justice et de la chasteté. Comment y remédier? Par une intelligence plus parfaite et plus générale de la doctrine de Jésus, par une application plus parfaite et plus générale de cette doctrine. Votre interprétation de l'Evangile est trop rigoriste; et cela parce que vous ne voulez pas accepter la distinction entre les conseils et les préceptes, ou parce que vous ne voulez pas reconnaître à la société des droits que n'a pas l'individu isolé, ou encore parce que vous ne voulez pas admettre qu'il est des conditions qui doivent modifier l'application du principe. Il serait à désirer que vous introduisiez dans votre interprétation cette instigation qui n'est ni une altération, ni une diminution, qui se trouve certainement dans l'Evangile, et qui le rend praticable par les masses; et alors vous aurez rendu un grand service à l'humanité . . . »

II. REVUE DES PÉRIODIQUES.

Altkatholisches Volksblatt, *April* 1893: Ein unrichtiges Urteil über den Altkatholizismus; die Jesuitenschulen; die Jesuiten in Bayern; Dr. Melzer über das Verfahren der ultramontanen Zeitungen in der Berichterstattung über altkatholische Angelegenheiten; über den Austritt des Grafen Hœnsbroeck aus dem Jesuitenorden; verschiedene Vorträge des Hrn. Prof. Weber; — *Mai:* Predigt des Hrn. Prof. Weber zur Eröffnung der badischen Landesversammlung; — *Juni:* die XIII. Synode der Altkatholiken des deutschen Reiches.

Annales de Philosophie chrétienne, *janvier* 1893: ERMONI, la personnalité de Dieu; — *février:* ACKERMANN, la liberté dans la croyance chez Descartes; — *mars:* ERMONI, Dieu et la critique contemporaine.

L'Archiviste, 1893, *n° 5:* La Genèse de la bulle *Unigenitus;* les églises de Saint-Brieuc et de Bayeux sous la Révolution; le Pèlerinage de Ste-Anne d'Auray sous le Directoire; — *n° 6:* E. DE BEAUFOND, le diocèse de Paris sous la Révolution; lettres inédites d'Audrein, évêque constitutionnel de Quimper, et de Le Coz, évêque constitutionnel de Rennes.

Astronomie, *mars* 1893: C. FLAMMARION, Comment arrivera la fin du monde (suite).

Ateneum, *mars* 1893: J. MATUSZEWSKI, le diable dans la poésie.

Bibliothèque universelle (Revue suisse), *avril* 1893: Confession religieuse et littéraire d'un égoïste, par PAUL STAPFER.

Bulletin critique, 1892, *n° 20:* SPULLER, Lamennais; — *n° 22:* P. FABRE, le *Liber censuum* de l'Eglise romaine.

Bulletin historique et littéraire (Société de l'histoire du protestantisme français), 1893; — *avril:* CH. FROSSARD, S. Antonin, chronique contemporaine inédite des suites de la Révocation de l'Edit de Nantes (1683—1688); — *mai:* CH. READ, Lafayette, Washington et les protestants français, 1785 à 1787; le Dr Jean de Rostagny rimailleur plaisantin de la Révocation de l'Edit de Nantes (mars—septembre 1685).

Le Catholique français, *avril* 1893: Résumé de quelques conférences de M. Loyson à Paris; — *mai:* situation de l'Eglise catholique gallicane; l'Ecole de Port-Royal d'après l'abbé Guettée; l'Eglise de Paris et la Hollande; l'abbé Laborde contre l'immaculée conception; le cours de M. A. Leroy à la Sorbonne sur le jansénisme.

Le Catholique national, *avril* 1893: Comment on écrit l'histoire chez les papistes, le papisme à Genève, Rome et la Russie, aux Protestants romanisants, l'Eglise orientale; — *mai:* l'Appel à l'union de M. E. Naville jugé par M. L. Wuarin, l'abbé d'Hulst et l'Index, Mgr. Satolli aux Etats-Unis, les Saints du papisme, le Congrès de Jérusalem; en Bulgarie; chez les papistes; — *juin:* l'affaire de Laufon, intransigeance papiste, la Tradition, les jésuites peints par Guettée, science papiste, conférence anglicane à Genève, M. de Mahy et le pasteur Bœgner, encore le Congrès de Jérusalem et l'eucharistie.

Le Chrétien évangélique, *mars* 1893: L. RUFFET, le cardinal Lavigerie; H. MONNERON, la Semence d'Abraham; — *avril:* G. GODET, le dogme grec et le christianisme; — *mai:* A. BERTHOUD, la naissance miraculeuse de J. C.; A. GRETILLAT, un adversaire de Voltaire au XVIIIe siècle (l'abbé Guénée); J. JOSEPH, Chinoiseries et protestantisme.

Die christliche Welt, *März* 1893; Ed. Scherer. 4; Jesus Christus der einzige Gottesbeweis; das Ergebnis der jüngsten Verhandlungen über die Entstehung des Apostolikums; philosophische Zeitstimmen über Christentum und Kirche (Ed. v. Hartmann, u. s. w.); das Reich Gottes in der Lehre Jesu; — *April:* die Anklage gegen Schrempf und die Theologen der christlichen Welt; der Weg zur Verständigung zwischen Judentum und Christentum; noch einmal Ignaz von Döllinger; — *Mai:* das wahre Christentum das immer neue; der Austritt des Grafen P. v. Hœnsbroeck aus dem Jesuitenorden.

La Ciudad de Dios, 20 *février* 1893: suite des articles des Pères H. del Val et F. Perrez Aguado sur l'origine du Pentateuque et la critique rationaliste, et sur les Académies hébraïques en Espagne; — *mars:* Critique par le P. Rodriguez sur le Problème de la mort (de M. Burdeau); — 5 *avril:* le P. FERNANDEZ, le criterium théologique dans les sciences; — *mai:* le P. R. DEL VAL, l'Histoire de la Passion du Christ (de M. Mir).

Contemporary Review, *April* 1893: le Pape et la Bible; — *Mai:* le P. BRANDI, la politique de Léon XIII.

Le Correspondant, *avril* 1893: l'abbé KANNENGIESSER, le P. Curci, ses attaques contre la papauté; le card. MEIGNAN, la captivité des Juifs en Chaldée, 606—535 av. J.-C.; ***, le prochain Conclave; FR. DESCOTES, Joseph de Maistre; — *mai:* l'empereur d'Allemagne au Vatican.

Cosmos, *février et mars:* la papauté et la science.

Deutscher Merkur, *April* 1893: Ketzerverbrennungen in Rom; zur Geschichte des römischen Breviers; jesuitische Forderungen im Unterrichtswesen, Geschichtsfabeln Döllingers; Vortrag des Prof. Dr. Stammer über die Jesuitenschulen; Pater V. Cathrein; eine zeitgemässe Betrachtung über das Wort Canossa; Vortrag des Prof. Dr. Weber über die Beweggründe, warum die Altkatholiken trotz der Ungunst der Zeiten Altkatholiken sind und bleiben; römische Centralisation; der Papst im Gegenbilde zu Christus; religiöse Einigungsbestrebungen; — *Mai:* « Mein Austritt aus dem Jesuitenorden » (Graf Paul von Hœnsbroeck); aus der Geschichte der römischen Kirche nach Langen; aus Holland; neue Beiträge zur Kasuistik; Kardinal Krementz als Schriftsteller; — *Juni:* Katholisch? Sprachverwirrung aus unentschuldbarer Unwissenheit; die Hoffnung des Altkatholizismus, Zeichen der Zeit, 13. Synode der Altkatholiken des Deutschen Reiches.

Deutsche Rundschau, *mars* 1893: L. STEIN, les dangers de la philosophie de Nietzsche.

Etoile, *février et mars:* JHOUNEY, religion messianique; REICHEMBACH, l'âme universelle; FRANCK, l'idée de Dieu; ROUXEL, théorie du spiritisme; — *avril:* JHOUNEY, la tradition; GODIN, religion messianique; — *mai:* JHOUNEY, religion messianique; ROCA, l'Eglise romaine.

Etudes religieuses, *mars* 1893: le P. BRUCKER, Question biblique (contre Mgr. d'Hulst); le P. ABT, la Franc-Maçonnerie; FONTAINE, religions polythéistes; — *mai:* la Question des classiques païens et chrétiens; le P. PORTALIÉ, le P. Frins et la *Revue thomiste.*

Evang. reform. Blätter, *April* 1893: Die Apokryphen (Schluss); die Beziehungen der alten Brüderunität zu der reformierten Kirche.

Foreign Church Chronicle (Rev. Meyrick), *June:* Old catholic Notes; the spanish Prayer-Book; the Question of the Sabbath and the Lord's Day; M. Hyacinthe Loyson and the Church of Utrecht; the Anglo-Continental Society (Public Meeting).

Fortnightly Review, *mai* 1893: J. A. SYMONDS, la doctrine de l'obéissance jésuitique.

Gesellschaft, *mars* 1893: Documents sur la morale de Luther.

De Gids, *mars* 1893: H. QORT, Huenen théologien.

La Grande Encyclopédie (Lamirault, Paris, rue de Rennes, 61). Dans les dernières livraisons (1 fr. la livraison), voir les articles *Foi, Fondation, Fonts baptismaux, Formose, Fortunat, France ecclésiastique* (très intéressant).

Journal des Savants, *mars:* le Mâhâvansa, traduit en anglais, 2e partie, par B. S. HILAIRE.

Der Katholik, *April* 1893: Leo XIII. und Frankreich, Leo XIII. über die Lage der Arbeiter, Mai-Monat; — *Mai:* die Verehrung der Himmelskönigin als Gottesdienst, aus Bulgarien, aus Rom (Besuch der Schweizer beim Papst), Gallikanische Gemeinde in Paris, Kirchenbau in St. Gallen; — *Juni:* Referat über Revision des christkatholischen Gesangbuches (Thürlings) von B. Zweifel, die neue Verfassung des Kantons Bern, ultramontane Wahrhaftigkeit.

Der Kirchenfreund, *April* 1893: ED. RIGGENBACH, der Übergang des Christentums aus der jüdischen in die heidnische Welt; — *Mai:* FR. BARTH, Priscillianus; PESTALOZZI, Aphorismen aus dem Tagebuch eines Geistlichen.

Il Labaro, *maggio:* la chiesa anglicana ed i vecchi-cattolici del continente.

Natura ed Arte, *avril* 1893: A. DE GUBERNATIS, la Pâque des Hébreux et Pâques chez les Chrétiens.

The New Review, *April* 1893: O. K. (Olga Novikoff), Russia, Rome and the old catholics.

Nineteenth Century, *mai* 1893: MAX MÜLLER, le Bouddhisme ésotérique.

North American Review, *mars* 1893: Rev. FARRAR, les conceptions de la vie future; Mme E. STUART-PHELPS, Immortalité et Agnosticisme; JOHN BURROUGHS, la décadence de la théologie.

Nuova Antologia, *15 février* 1893: A. ZARDO, Gœthe et le Catholicisme; — *1er mars:* R. DE CESARE, le Jubilé épiscopal de Léon XIII; — *1er avril:* P. MANTEGAZZA, la nourriture de carême au XVIe siècle: — *15 avril:* E. CAETANI LOVATELLI, le culte de l'eau et ses pratiques superstitieuses.

The Open Court (Chicago), *2—23 février* 1893: CARUS, A modern Christ; the Harmony of science and religion.

De Oud-Katholiek. *April* 1893: De verkwikking des Heeren bij de waterbron von Jakob. Herderlijke brief van mgr. dr. E. Herzog, katholiek bisschop in Zwitzerland. Vorstinne en paus. Jansenisme. — *Mai:* Onthullingen. — *Juni:* Heilige Sacramentsdag. Een exjezuïet over de ezuïeten-orde. (Graf Paul von Hœnsbrœch.) Zomergedachten.

Protestantische Kirchenzeitung, *Mai:* H. LÜDEMANN, Das gute Recht des freien Christentums; H. HOLTZMANN, die neue Auflage der Lipsius'schen Dogmatik; E. SULZE, *die Zukunft unserer Landeskirchen.*

Quaterly Review, n° 2: fra Paolo Sarpi.

La Rassegna Nazionale, *février* 1893: CARLETTI, les doctrines philosophiques, religieuses et sociales de Léon Tolstoï (fin).

Religion universelle, 15 *mars.* VERDAD, nouvelle conception du monde, de la vie et de Dieu; — 15 *avril:* VERDAD, le salut collectif et le salut individuel.

Revue bleue, 20 *mai* 1893: B. LAZARE, l'esprit révolutionnaire dans le judaïsme; BONET-MAURY, le chanoine Dœllinger et le haut clergé catholique.

Revue chrétienne, *avril* 1893: A. LODS, l'Evangile selon S. Pierre; L. MONOD, Etude évangélique; G. FULLIQUET, la mort de Jésus; — *mai:* CH. SECRÉTAN, l'Eglise et le monde; P. DESJARDINS, la conversion de l'Eglise; H. KRUGER, le Jubilé de l'Eglise libre d'Ecosse; — *juin:* TH. ROLLER, un mot sur les lieux saints.

Revue critique d'histoire et de littérature, 1893, *février:* l'Exégèse juive d'après Bacher; — *mars:* A. BARTH, les voyages en Asie au XIVe siècle du B. Fr. Odoric de Pordenone, franciscain, par H. Cordier; A. LOISY, l'ancien évangile hébreu, d'après Resch; F. G., le livre de Daniel d'après Kamphausen.

Revue de l'école d'anthropologie, 15 *février* 1893 : BORDIER, superstitions médicales ; — 15 *mars :* A. LEFÈVRE, liturgie et morale mazdéennes.

Revue encyclopédique, 1er *mars* 1893 : J. DE BONNEFON, la Cour de Rome.

Revue de l'Histoire des religions (E. Leroux), 1893, *janvier-février :* PIEPENBRING, la religion des Hébreux à l'époque des juges ; DERAMEY, une lettre de S. Ignace de Loyola à Claudius, roi d'Ethiopie ou d'Abyssinie, 1555 (Loyola s'efforce de ramener à Rome les chrétiens d'Abyssinie, mais en vain, et les efforts ultérieurs des Jésuites n'eurent d'autre effet que de laisser chez les Abyssins des défiances incurables à l'égard des chrétiens occidentaux) ; — *mars-avril :* L. HORST, les sources et la date du Deutéronome ; A. BARTH, Bulletin des religions de l'Inde. I. Veda et Brahmanisme ; A. RÉVILLE, la religion chinoise, à propos d'un ouvrage de M. de Harlez ; G. D'A., Chronique.

Revue historique (Alcan), 1893, *1re livraison :* A. WADDINGTON, l'auteur des *Vindiciæ contra tyrannos ;* G. MONOD, Renan ; A. MOLINIER, Publications relatives à l'histoire du moyen âge ; G. BLONDEL, Gregor X. und Rudolf von Habsburg, von Zisterer ; CH. PFISTER, trois ouvrages de M. Paul Fabre sur l'Eglise romaine ; L. GALLOIS, the Demarcation line of Alexander VI, by Gaylord Bourne ; — *mai-juin :* F. T. PERRENS, Sur une page incomplète de l'histoire de Port-Royal ; P. DUPUICH, un Procès criminel au XVIIe siècle (le rapt de Mlle de Calvière du couvent des Ursulines à Montpellier) ; G. MONOD, Taine ; A. MOLINIER, Publications relatives au moyen âge (en France) ; C. CIPOLLA, Publications relatives au moyen âge (en Italie) ; J. GUIRAUD, Nunziaturberichte aus Deutschland nebst ergänzenden Aktenstücken, von Friedensburg und Hansen ; A. GUILLAND, die Geschichtswissenschaft in Hauptrichtungen und Aufgaben kritisch erörtert, von L. Ranke ; P. VIOLLET, Acta et decreta s. conciliorum recentiorum collectio Lacensis (manquent les actes des Conciles de Pistoie, de Paris de 1797 et de 1801).

Revue de l'hypnotisme, *mai* 1893 : Dr. DESJARDIN DE RÉGLA, la circoncision envisagée comme une suggestion religieuse.

Revue du Monde catholique, *avril* 1893 : PIERRE, Dieu et la science ; — *mai :* F. GARILHE, un cardinal historien de la philosophie ; DOM F. PLAINE, les origines de la foi dans les Gaules.

Revue philosophique (Th. Ribot) 1893, *mars :* F. PILLON, le Culte de la raison et le culte de l'Etre suprême, par Aulard ; A. BAZAILLAS, la Morale de Spinoza, par R. Worms ; — *avril :* F. PICAVET, Travaux récents sur le néo-thomisme et la scolastique ; G. FONSEGRIVE, Philosophie de S. Thomas, les passions et la vo-

lonté, par J. Gardair; — *mai:* G. BELOT, le Socialisme chrétien, par H. Joly.

Revue des Questions historiques, *juillet* 1892: VACANDARD, S. Malachie; PIERLING, les Russes au Concile de Florence (rôle du métropolite de Kiew, Isidore); ROBIOU, la première religion des Chinois; — *octobre:* FÉRET, les origines de l'Université de Paris aux XIIe et XIIIe siècles; KRAUS, Hist. de l'Eglise (trad. par MM. Godet et Verschaffel, 3 vol.); — *janvier* 1893: H. BEAUNE, l'affaire des Jésuites de France en 1845; VACANDARD, l'Eglise et les Ordalies au XIIe siècle; PIERLING, Léon X et Vassili IV; — *avril:* VIREY, les hiéroglyphes et les études religieuses; P. FABRE et P. BATIFFOL, les fausses décrétales de Catanzaro; ROBIOU, une question de critique hagiographique; PASTOR, Johannes Janssen; BÆUMER, J. Mabillon.

Revue des Religions, *mars* et *avril* 1893: suite de l'Epopée babylonienne par SAUVEPLANE; DESGODINS, le Bouddhisme.

Revue des Revues, *avril* 1893: le Mouvement moral en Allemagne, la Lutte de classes chez les anciens Hébreux, Lettre de M. A. de Ponthière à Tolstoï; — *mai:* la Russie, la Papauté et les Anciens-catholiques, par Mme Novikoff; Gœthe et le catholicisme, le théâtre néo-chrétien.

Revue de la Science nouvelle, *avril* 1893: GASC-DESFOSSÉS, l'Histoire de la Psychologie des Grecs par Chaignet, le Pessimisme par L. Jouvin; CH. LEGAY, la loi morale et la loi physique (essai de réfutation du Positivisme) par W. Arthur, trad. par M. Lelièvre; F. A. HÉLIE, la Question biblique par l'abbé Jaugey, la Voie parfaite ou le Christ ésotérique par Mme Kingsford et M. Maitland, traduit de l'anglais; — *mai:* Réfutation de MM. Soury, Dodel, Novikoff, A. Comte; — *juin:* Réfutation de MM. de Vogüé, L. Grégoire, Courtépée, A. Lefèvre, Gumblowicz; TH. DESDOUITS, A. Franck; GASC-DESFOSSÉS, l'*Année philosophique* de M. Pillon; F. A. HÉLIE, les Religions de la Chine par l'abbé de Harlez.

Revue de Théologie et de Philosophie (Lausanne), *mars* 1893: E. DE FAYE, S. Cyprien et les influences qui l'ont formé; CH. BYSE, la crise théologique; L. THOMAS, le jour du Seigneur; G. GODET, Vinet et l'autorité en matière de foi.

Revue thomiste, *mars:* COCONNIER, le vrai thomiste; GARDEIL, l'évolution et le thomisme.

Rivista internazionale di scienze sociali, *février* 1893: G. ROSSIGNOLI, Léon XIII et la restauration des sciences sociales; — *mars:* D. INVREA, une économie politique chrétienne est-elle possible? — R. MARIANO, Bouddhisme et Christianisme.

Schweizerisches Protestantenblatt, *April* 1893: Was soll die Kirche? — das Unser Vater und seine sieben Bitten; das gute Recht des freien Christentums; — *Mai:* Gott ist der Allweise; — *Juni:* das apostolische Symbolum im reformierten Gottesdienst.

Schweizerische Reformblätter, *April* 1893: Sterben und Auferstehen; eine seltsame Art Leben Jesu; eine Kundgebung liberaler Geistlichen in Baden; der Glaube an den auferstandenen Christus; — *Mai:* die Vorwürfe gegen die Kirche ob ihrer Stellung zur socialen Frage; Harnack, Apostolikum, positive Union; ein Jesuit über die Jesuiten.

Science catholique, 15 *février* 1893: MANGENOT, Erreurs des évangélistes d'après Erasme; JAUGEY, Question biblique; ROUSSEL, l'Ecclésiaste hindou; — 15 *mars:* SAVI, la Question biblique; — 15 *avril:* VACANT, l'interprétation de la Bible.

Semaine religieuse de Genève, *avril* 1893: la Résurrection du Christ par E. NAVILLE, la Question biblique d'après Mgr. d'Hulst, Léon Pilatte par Fr. Ch., le Commentaire de l'abbé Fabre d'Envieu sur Daniel par A. J. Baumgartner, Evangélisation de l'Italie; — *mai:* la préexistence de J. C., persécutions en Arménie; l'Alliance évangélique à Baden; — *juin:* Cinquantenaire de la Disruption écossaise (1843).

Theologische Litteraturzeitung, *Mai:* HARNACK, theologischer Jahresbericht, hrsg. von Lipsius; SCHÜRER, Griechentum u. Christentum von Hatch; H. WENDT, Religion ohne Dogma von Chadwick; BESSER, Physische Religion von Max Müller; THOENES, das Problem der Ethik in der Gegenwart von Gallwitz; K. BUDDE, die Genesis von Dillmann; SCHÜRER, Les Apocalypses juives par de Faye.

Theologische Quartalschrift (Tübingen), 1893, *II. Heft:* FUNK, die Entwickelung des Osterfastens; Fragmente des Evangeliums und der Apokalypse des Petrus; SCHANZ, Zur Geschichte der neueren protestantischen Theologie in Deutschland; PAULUS, Paul Scriptoris; Recensionen.

Theologische Studien und Kritiken (Gotha), 1893, Heft III: ED. KÖNIG, Der Sprachbeweis in der Litterarkritik, insbesondere des Alten Testaments; J. WEISS, das Judenchristentum in der Apostelgeschichte und das sog. Apostelkonzil; TRAUB, Glaube und Theologie.

Theologische Zeitschrift aus der Schweiz (Fr. Meili), 1893, Heft I: R. STECK, Ein Fragezeichen zu der Methode der gegenwärtig herrschenden neutestamentlichen Textkritik; J. HEIZ, Calvins kirchenrechtliche Ziele; TH. BURCKHARDT-BIEDERMANN, Über

Oekolampads Person und Wirksamkeit; A. KAPPELER, der Pseudoprophet der johanneischen Apokalypse.

Université catholique, 15 *février:* LECTOR, le Conclave; GRABINSKI, le card. Newmann; — 15 *mars:* LECTOR, encore le Conclave; JACQUIER, S. Paul; GRABINSKI, la renaissance catholique en Angleterre; — 15 *avril:* GONET, S. François de Sales; RICARD, le Concile national de 1811.

Vie chrétienne, *mars* 1893: E. SCHULZ, la Conversion; P. B., les sermons du pasteur Grotz; TRIAL, le Dr W. Guettée (par Mopinot); — *mai:* L. GILARD, le royaume de Dieu; G. DUPONT, le sentiment religieux; L. TRIAL, les réunions de Nîmes; — *juin:* E. PARIS, le pasteur Pellissier; MM. Pédézert et Recolin à propos de la « jeune orthodoxie ».

Westminster Review, *April* 1893: BODINGTON, la Religion et l'agnosticisme.

Zeitschrift für Kirchengeschichte (Brieger und Bess), 1893, I. Heft: H. HAUPT, Deutsch-böhmische Waldenser um 1340; H. DECHENT, die Beziehungen des Grafen v. Zinzendorf zu den Evangelischen in Frankfurt a. M.; J. HAUSSLEITER, Analekten zur Geschichte der alten Kirche; R. RÖHRICHT, Briefe des Jakobus de Vitriaco 1216—1221; J. WERNER, Darstellung des monarchianischen und trinitarischen Streites in tabellarischer Form.

Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie, 1893, II. B., I. Heft: O. PFLEIDERER, das Wesen des Christentums; E. HENNECKE, Zur Frage nach der ursprünglichen Textgestalt der Aristides-Apologie; A. HILGENFELD, das Gleichnis vom Hochzeitsmahl, Math. XXII, 1—14; F. X. FUNK, die apostolischen Konstitutionen; J. DRÄSEKE, Studien über die dem Johannes von Damaskus zugeschriebenen Parallelen, von F. Loofs; Theodor von Studion und sein Zeitalter, von C. Thomas.

III. NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

* **La Revue internationale de Théologie et la Presse.** — Outre les Revues et les journaux que nous avons déjà mentionnés dans notre numéro II, nous devons citer la *Revue des Revues* (de Paris), la *New Review* (de Londres), l'*Anaplasis* (d'Athènes), le *Labaro* (de San Remo), le *Tagblatt der Stadt St. Gallen*, qui ont bien voulu nous souhaiter gracieusement la bienvenue. Nous les prions d'agréer nos meilleurs remerciements.

Dans une lettre adressée à l'assemblée annuelle de la *Société anglo-continentale* (15 mai 1893), M. le professeur Nippold a bien voulu parler très élogieusement de notre *Revue*. Nous tâcherons de mériter ses compliments, et nous le remercions cordialement de sa sympathie.

Un rédacteur de la *Foreign Church Chronicle*, R. S. O., a daigné appeler l'attention des lecteurs sur le succès de notre *Revue* en Russie. Il en conclut, avec raison, « that the Russian Church does not regard Old Catholicism as the negligeable quantity which it appears to be in the eyes of too many English Churchmen. » Nous ne pouvons que l'applaudir chaleureusement, lorsqu'il ajoute: « A similar supply of copies of the *Old Catholic International Review* to the Universities and Theological Colleges in England would be of the greatest value to our own future clergy. »

Nous profitons de la circonstance pour assurer nos abonnés de notre vif désir de donner à notre *Revue* un intérêt toujours croissant, et pour prier tous nos amis de vouloir bien favoriser et répandre une œuvre qui est aussi la leur, et qui n'a qu'un but: le triomphe de la cause de la Réforme catholique par l'union sérieuse et ferme des Eglises vraiment chrétiennes.

* **France et Hollande.** — Après le rapport de M. van Thiel, publié dans le présent numéro, on lira certainement avec intérêt les deux articles suivants: l'un, du *Radical* (de Paris), sur les sœurs de Sainte-Marthe; l'autre, des *Débats*, sur les anciens-catholiques des Pays-Bas.

1. Le *Radical* combat les sœurs papistes, qui, sous prétexte de soigner les malades dans les hôpitaux de Paris, se bornent à « diriger de loin et de haut le personnel actif qui soigne les malades ». Il tient à prouver que ce qui a toujours guidé les cléricaux dans leur campagne contre la laïcisation, c'est l'esprit de secte le plus étroit, la volonté d'imposer les dogmes de Rome, bien plus que le désir véritable du bien-être des pauvres et des malades. Puis, il ajoute:

« Une congrégation, vouée à l'enseignement et au service des malades, les sœurs de la communauté de Sainte-Marthe, uniquement coupable, aux yeux de l'évêché et des cléricaux, d'indépendance et de tolérance religieuse, a été persécutée à tel point qu'elle a dû successivement abandonner tous les établissements qu'elle desservait.

« Le 15 juin 1880, la supérieure générale adressait au directeur de l'Assistance publique la lettre suivante:

Monsieur le directeur général,

La communauté de Sainte-Marthe, dont les liens avec l'administration de l'Assistance publique remontent si loin dans le

passé et qui a toujours apporté dans l'accomplissement de ses devoirs l'esprit de tolérance compatible avec les principes de son institution, n'a jamais pu accepter les nouveaux dogmes (l'infaillibilité du pape et le Syllabus) que l'Eglise moderne impose à la foi catholique. Le clergé ne lui a pas pardonné sa résistance.

Trop faibles pour lutter contre une puissance qui a pu mettre en échec plus d'un gouvernement, nous avons vu s'éloigner de nous bien des sujets sur lesquels nous croyions pouvoir compter, et, réduites dans nos ressources, qui s'affaiblissent de jour en jour, nous avons dû abandonner successivement plusieurs des établissements dont les services nous avaient été confiés, notamment Beaujon et des écoles enfantines.

Depuis six ans, nous sommes concentrées à la Pitié et à Saint-Antoine, mais je constate avec douleur que le service de ces deux hôpitaux dépasse les limites de nos forces actuelles, et, pour ne pas nous exposer à des reproches, que la prolongation de cet état de choses pourrait justifier, je viens, monsieur le directeur général, vous prier de vouloir bien prendre des mesures pour nous décharger de l'hôpital de la Pitié . . . . .

« Quelle démonstration plus frappante peut-on désirer du mobile de la campagne actuelle contre la laïcisation ?

« Le conseil municipal, sur le rapport de M. le docteur Bourneville, accorda en 1880 des pensions de repos aux sœurs de Sainte-Marthe, persécutées et trop âgées pour subvenir à leurs besoins, et la plupart des autres prit bravement rang dans le personnel laïque des hôpitaux.

« Pour Beaujon, la Pitié et Sainte-Antoine, on peut bien dire que la laïcisation a été causée par l'esprit sectaire des cléricaux, et, par contre, toute personne de bonne foi doit reconnaître que, dans cette circonstance encore, l'esprit de bonne foi, de tolérance et de liberté était chez les adversaires de Rome... »

2. On lit dans les *Débats* la lettre suivante, datée d'Utrecht le 21 avril :

« . . . C'est peut-être beaucoup dire que d'affirmer que la vieille Eglise catholique de ce pays est la fille « spirituelle » des prêtres français réfugiés en Hollande lors des diverses persécutions qui éprouvèrent les jansénistes. Le mouvement paraît plutôt être exclusivement national, et son origine est disciplinaire et non dogmatique. C'est une question de droit ecclésiastique qui a amené la scission.

« Au commencement du dix-huitième siècle, le saint-siège émit la prétention que le gouvernement ecclésiastique de la province avait perdu, du fait de la Réforme, le droit qu'il exerçait depuis

1559 de nommer les vicaires apostoliques de la province. Au pape seul devait revenir ce pouvoir qui était détenu par les chapitres. Le clergé des Pays-Bas repoussa formellement ce qu'il regardait comme une usurpation et une entreprise sur ses privilèges. C'est durant ce conflit que surgit l'accusation d'hérésie: on reprocha à une partie du clergé néerlandais d'adhérer aux propositions de Jansénius, condamnées par le pape. Les incriminés se défendirent de la manière ordinaire; ils convenaient que les propositions condamnées étaient contraires à l'enseignement de l'Eglise, mais ils niaient qu'elles se trouvassent dans Jansénius, et, par conséquent, ils ne pouvaient pas accepter sa condamnation.

« Sur ces entrefaites, le pape, en 1717, sans consulter les chapitres de Hollande et passant outre à leur avis précédemment exprimé, chargea ses nonces de Bruxelles ou de Cologne du gouvernement de la province ecclésiastique d'Utrecht. Les chapitres n'acceptèrent pas cette décision et, le 27 avril 1723, un archevêque d'Utrecht fut élu par le chapitre. En 1742, l'évêché de Harlem étant devenu vacant, le chapitre de Harlem lui donna un successeur. En 1757, le même fait se produisit à Deventer. Bien entendu, le pape ne reconnut pas ces nominations, mais le clergé vieux-catholique en appela des décisions du saint-siège à un concile universel. La rupture était accomplie. Une grande partie des prêtres néerlandais suivirent leurs évêques et beaucoup de paroisses se séparèrent de Rome. Mais, à la mort des titulaires vieux-catholiques, on ne put pas, le plus souvent, leur donner des remplaçants et la plupart des églises revinrent à l'obédience du saint-siège . .

« Aujourd'hui il ne reste plus que 26 paroisses vieilles catholiques desservies par 27 ecclésiastiques; dans l'évêché de Deventer, il n'y a plus d'autre paroisse que celle du chef-lieu. Mais si petits que soient les restes de ce mouvement, on est bien forcé de reconnaître que l'impulsion n'a pas pu venir de prêtres du dehors, étrangers au pays et à sa langue, — et, dans cette résistance poussée jusqu'à la scission, il n'est pas malaisé de discerner le vieil esprit d'indépendance des Pays-Bas, l'esprit qui fit la Réforme et les Provinces-Unies.

« Chose à noter: l'Eglise gallicane de Paris ne sera pas la première communauté étrangère placée sous l'autorité de l'archevêque d'Utrecht. Déjà, dans l'île de Nordstrandt (Sleswig), se trouve une paroisse vieille-catholique qui se rattache à l'Eglise des Pays-Bas. . . . »

* **Une Lettre de M. Pobedonostzeff.** — Lady Herbert, rendant compte, dans la *Dublin Review*, d'un ouvrage du Père Vanu-

telli sur l'union de l'Eglise romaine et de l'Eglise russe, avait en quelque sorte pris les allégations du Père pour des faits accomplis, et prêté à M. Pobedonostzeff, procureur du Saint-Synode de Russie, la déclaration suivante: « Il n'y a aucun doute que l'Eglise russe s'unirait avec le saint-siège sans aucune difficulté, si une pareille union était désirée par notre gouvernement; mais, en ce moment, cela serait impossible et affecterait gravement les intérêts impériaux. » Or, M. Pobedonostzeff n'a nullement tenu ce propos; et il l'a démenti formellement dans les termes suivants. Voici le texte de sa lettre, tel du moins qu'il a paru dans les *Débats* du 21 mars dernier:

« Il est tout à fait inadmissible que j'aie jamais tenu un tel langage. J'ai des raisons de croire que le Père Vanutelli, que je considère comme un honnête homme et qui parle le français très imparfaitement, a mal compris mes paroles, exprimées en cette langue, et s'est laissé peut-être entraîner par son ardent désir de la réunion des Eglises.

« Tout au contraire, j'ai dit au Père Vanutelli que le *peuple* russe ne consentira jamais à se mettre sous le *joug* de l'autorité papale; que la liberté de notre Eglise nous est précieuse par-dessus tout; que *notre foi* ne comporte pas la croyance au pouvoir discrétionnaire du Vicaire de Jésus-Christ; que toutes les autres différences dans les rites, etc. ne sont pas importantes, mais que *celle-ci* met et mettra toujours un obstacle *insurmontable* à la réunion dans laquelle nous devrions renier notre liberté spirituelle. Voilà ce que j'ai dit à M. Vanutelli. Quant au pouvoir impérial, il n'en a pas même été question dans notre entretien. La croyance de notre empereur est une et indivisible pour le peuple russe; quant à sa volonté dans les questions de croyance, elle est celle du fils vis-à-vis de la Mère, c'est-à-dire de l'Eglise.

« C. POBEDONOSTZEFF. »

* **Un Discours du R. Père Smirnoff** (de l'église de S. Isaac à Pétersbourg). — Cet intéressant discours, prononcé le 14/26 février dernier à la *Société slave de bienfaisance*[1], a pour but de relever l'importance du dogme et son influence sur la vie du peuple. Cette question nous semble d'autant plus grave que l'union solide des Eglises chrétiennes ne peut se réaliser que sur le terrain du dogme *un* et non sur celui de la théologie inévitablement *multiple*. Aussi nos lecteurs liront-ils avec intérêt et profit les extraits suivants, le défaut de place nous empêchant, à notre grand regret, de publier le discours complet.

[1] Cette Société a envoyé un télégramme de sympathie au Congrès ancien-catholique de Lucerne, en 1892.

« Qu'est-ce que l'orthodoxie? en quoi consiste-t-elle? Ce n'est pas seulement une profession théorique de foi, répond M. Smirnoff; c'est encore sa mise en pratique, c'est une vie juste et conforme aux dogmes. L'orthodoxie règle, idéalise et éclaire la vie du peuple qui la professe; elle la dirige et la façonne autrement que ne la façonnent les autres confessions. Ces confessions ont des dogmes différents, qui, appliqués à la vie, donnent aussi des résultats différents. On le comprend aisément. Ainsi la doctrine romaine des actes méritoires, qui constitue pour l'homme des droits vis-à-vis de Dieu, et la théorie des mérites surérogatoires des saints, qui suppose un trésor dont peuvent profiter, à certaines conditions, ceux qui n'ont pas mérité eux-mêmes (rappelez-vous la doctrine romaine des indulgences), ces dogmes, dis-je, ne peuvent pas ne pas influencer d'une certaine façon et dans un certain sens l'activité et la conduite de ceux qui les professent. Il en est de même de la doctrine protestante du salut par la foi seule; cette doctrine n'est-elle pas capable de pousser ses adhérents dans des voies dangereuses, et d'exercer sur eux une influence néfaste?

« La doctrine orthodoxe demande que la *foi* se manifeste par des *actes;* elle considère la vie vertueuse comme une obligation vis-à-vis de Dieu, mais une obligation que l'homme ne peut jamais remplir jusqu'au bout, comme il le devrait. Quelque difficile à atteindre que soit le but indiqué par l'orthodoxie à ses adhérents, il est incontestable qu'elle exerce une influence décisive, par exemple, sur le peuple russe, qu'elle domine et mène, d'un pas lent, mais sûr, dans la voie choisie. Elle ne fait pas de bonds comme la philosophie actuelle, qui, par exemple, d'idéaliste qu'elle était il n'y a pas longtemps encore, est devenue matérialiste, puis pessimiste, enfin nihiliste, et qui de nos jours se jette dans les bras de Bouddha!

« Non, le navire de l'orthodoxie, quoique ballotté par de fréquentes tempêtes, incliné dans tel ou tel autre sens grâce au manque de forces et à la maladresse des rameurs, suit pourtant son cours, dirigé qu'il est par son divin Pilote. Dans les moments critiques, l'orthodoxie crée des moyens de défense et triomphe de la tempête. C'est ainsi que, du XVIe au XVIIIe siècle, au plus fort de sa lutte avec Rome, elle a créé dans les provinces occidentales de la Russie des confréries (bratstwa), qui, fortes de leur orthodoxie, sauvent et l'Eglise et l'Etat, préservent et la religion orthodoxe et la nationalité russe, prêtes à succomber dans ces pays sous l'étreinte des Jésuites.

« Mais, si l'orthodoxie se maintient, si elle gagne du terrain, si, dans notre siècle de scepticisme et d'indifférence, notre Eglise

produit des lumières comme Philarète de Moscou, ou Nikanor ; [1] si elle ne quitte pas la voie qui lui est indiquée par le Sauveur, à quoi cela tient-il ? — à sa fidélité au dogme, à ce dogme inébranlable, auquel elle donne partout la première place, auquel elle attribue la plus grande importance dans sa vie religieuse. Mais qu'est-ce que le dogme ? C'est, avant tout, une vérité révélée par Dieu, vérité à laquelle l'homme n'aurait jamais pu arriver par ses propres forces. Ensuite, le dogme est une décision, une définition de l'Eglise, qui est chargée par Dieu de puiser dans le trésor de de la sainte Ecriture ou de la Tradition les grandes vérités qui doivent servir de lumière à l'humanité. Mais il n'a pas été facile d'arriver à fixer ces vérités absolues, acquises maintenant à l'humanité. Il a fallu une longue lutte pour arriver à les faire triompher.

« C'était surtout la question centrale de toute la doctrine chrétienne qu'il s'agissait d'élucider : Quel est ce divin personnage, qui nous a révélé les plus hautes vérités ? Est-ce Dieu, ou un ange, ou le plus parfait des hommes ? Comment, si c'est Dieu, était-il en même temps un homme ? Comment la toute-puissance divine était-elle alliée aux misères humaines ? C'est après de longs efforts, de longues luttes, que ces vérités fondamentales ont été définies par les conciles œcuméniques et sont devenues la règle inaltérable de notre vie religieuse et morale. Le symbole de la foi, constaté et décrété par les deux premiers conciles œcuméniques, contient les articles nécessaires à la foi. Les conciles ultérieurs, convoqués en vue des hérésies qui apparaissaient dans l'Eglise, n'ont fait que préciser les vérités contenues dans le symbole. C'est ainsi que l'Eglise affirme l'existence de Dieu et de la Providence, la spiritualité de son essence, ses attributs, l'égalité des personnes de la sainte Trinité, la rédemption, la sanctification, l'action du Saint-Esprit agissant par les prophètes et les apôtres et continuant à agir dans les cœurs des chrétiens qu'il dirige, l'immortalité de l'âme, la fin du monde, le jugement dernier et l'éternelle rémunération qui nous attend dans la vie future...

« Tout cela se rapporte presque exclusivement au domaine du dogme. Rejeter les doctrines, sciemment et volontairement, c'est se mettre en contradiction avec l'Eglise, c'est se détacher d'elle. Enfin l'orthodoxie ordonne la fidélité à l'enseignement des apôtres et des saints Pères, l'union avec l'Eglise ancienne, ainsi que l'union avec l'Eglise universelle actuelle. Telles sont les vérités fondamentales enseignées par l'Eglise.

---

[1] J'ajouterai que la Russie orthodoxe est le seul pays de l'Europe capable de faire une croisade, même actuellement, même à la fin de notre XIXe siècle.

(Note du traducteur.)

« Le travail de l'idée théologique continue, il est vrai, jusqu'à ce jour; mais ce n'est que si l'on maintient fermement les vérités capitales de la foi, le dogme, qu'on peut arriver à l'union avec l'ancienne Eglise et à l'union des Eglises actuelles entre elles. On a commencé, en occident, par ajouter un mot au symbole, et voilà la foi en souffrance, le lien avec l'Eglise universelle rompu, le chemin ouvert à toutes les modifications! Et où en sommes-nous actuellement? Dans plus d'une contrée on ne veut plus de la religion . . . »

L'orateur, dans une éloquente péroraison, parle de l'influence de la religion orthodoxe sur les pays slaves et surtout sur la Russie. C'est effectivement à la religion surtout que la Russie doit sa puissance et sa vie. Ce sont ses métropolitains et ses patriarches (saint Pierre, saint Alexis, Hermogène) qui l'ont raffermie et sauvée des périls qui la menaçaient; aussi le Russe tient-il à son Eglise, à son orthodoxie, à son dogme.

« Quand il s'agissait », écrit le prince Kourbsky (fameux guerrier du temps de Jean le Terrible), « quand il s'agissait, pour nos évêques, pour nos grands hommes d'Eglise, de combattre les ouvrages des hérétiques, ils ne s'adressaient pas aux « syllogismes et aux sophismes payens », à l'instar des papistes; non, ils s'adressaient à l'Ecriture, aux Pères de l'Eglise, ne pactisant pas avec la demi-foi et ne s'appuyant pas sur la théologie boiteuse inventée depuis peu! « Si tu reviens chez nous, » disait le Grand-Duc de Moscou, Basile, au métropolitain Isidore, qui partait pour le concile de Florence, « rapporte-nous notre ancienne foi, que nous tenons de notre ancêtre saint Vladimir, cette foi que nous avons en commun avec l'Eglise œcuménique. »

Et jusqu'à présent, grâce à Dieu, le peuple russe tient fermement à sa religion. Dans les réunions populaires, quand quelqu'un veut parler, il s'adresse à ses auditeurs en les interpellant par leur titre « d'orthodoxes, pravoslavnyé ». Il ne serait pas compris, s'il les appelait « citoyens » ou « messieurs »; c'est un exemple entre mille, mais il est caractéristique . . .

* **Mme Olga Novikoff et les anciens-catholiques.** — Mme Olga Novikoff a publié, dans le numéro d'avril de la *New Review* (p. 439—450), un article intitulé: *Russia, Rome and the old catholics.* Cet article est extrêmement intéressant. Il y est dit que personne, non seulement le Père Vanutelli, ne réussira à rallier la Russie à Rome; que le schisme ne vient pas de la Russie, mais d'ailleurs, et qu'il est ailleurs; que les nations les plus chrétiennes de l'Europe ont rejeté l'autorité de celui des évêques qui aspire à l'universelle domination sur le monde chrétien; que l'Eglise de Russie étant

orthodoxe n'a pas à recevoir l'orthodoxie de Rome, qui d'ailleurs ne la possède plus.

« L'orthodoxie orientale, dit expressément Mme Novikoff, est l'âme du gouvernement russe et le grand lien entre le gouvernement et le peuple. Le dévouement à notre foi est infiniment supérieur à toute considération mondaine ou politique. La Russie tient plus de l'Eglise que de l'Etat, et de la religion que de la nationalité. De fait, notre religion est notre nationalité. Nous sommes d'abord orientaux orthodoxes, et ensuite Slaves et Russes. On voit dès lors l'absurdité qu'il y aurait à vouloir nous placer sous le joug de Rome, et à faire dépendre une telle énormité d'un arrangement entre des ministres à Pétersbourg et des cardinaux au Vatican. Les Russes sont de fervents conservateurs en matière de religion. En outre, l'Eglise chrétienne ne pouvant avoir d'autre chef que Jésus-Christ, l'évêque de Rome est manifestement schismatique et hérétique. Si quelques-uns d'entre nous ont pu en douter avant la « définition » du dogme de l'infaillibilité, personne ne peut plus en douter aujourd'hui. La promulgation de ce décret du concile du Vatican a rendu évidemment schismatique et hérétique la condition de l'Eglise romaine. Aucun Russe orthodoxe ne saurait discuter la possibilité d'une union avec Rome, tant que Rome n'aura pas répudié ses hérésies, tant qu'elle n'aura pas abjuré le dogme de l'infaillibilité papale, tant qu'elle ne sera pas revenue à la foi catholique orthodoxe primitive . . .

« Sur le terrain de l'Eglise, le Russie est le soldat de la liberté contre les prétentions arbitraires de la curie romaine . . . Oui, la Russie est le champion de la plus sacrée des libertés humaines, en combattant le pape autocrate, dont les efforts constants tendent à enchaîner la conscience et l'intelligence de l'humanité. Notre tsar autocrate, avec ses cent millions de croyants orthodoxes, garantit précisément cette liberté. »

Puis, après avoir résumé ce qui s'est fait au congrès ancien-catholique de Lucerne (1892), Mme Novikoff montre comment les barrières sont tombées entre l'Eglise ancienne-catholique et les Eglises orientales, du moment que les anciens-catholiques ont déclaré que le *filioque* est une interpolation illégale, et qu'ils n'acceptent ni l'immaculée-conception, ni l'infaillibilité papale, ni les indulgences romaines. Elle mentionne la *Revue internationale de théologie*, et lui souhaite de nombreux lecteurs. Elle termine par des paroles très favorables à l'union et qui sont un grand encouragement pour les anciens-catholiques.

La *Review of Reviews*, du 15 avril, a signalé la haute portée de cet article (p. 392).

* **Aus Bulgarien.** — Die Presse beschäftigte sich in letzter Zeit viel mit diesem jungen Fürstentum. Der Fürst Ferdinand, ein strenger Ultramontaner, hat jüngst, am 20. April, eine ultramontane Prinzessin geheiratet und soll nun nach der Königskrone streben. Leider ist ihm der erste geistliche Würdenträger des Landes, der Exarch Kliment, nicht gewogen, obwohl doch angeblich das ganze bulgarische Volk mit unglaublicher Begeisterung an seinem römischen Fürsten hängt. Der Occident erklärt sich diese pfäffische Verstocktheit natürlich aus russischen Intriguen und vernahm mit grosser Befriedigung, dass Kliment in einem Kloster interniert sei.

Die Sache dürfte sich, wie so häufig, wenn von orientalischen Verhältnissen die Rede ist, ein wenig anders verhalten, als man nach den Mitteilungen der Tagespresse sich vorstellen muss.

Nach der Volkszählung von 1888 zählt das Fürstentum Bulgarien ungefähr eine halbe Million mehr Bewohner als die Schweiz, nämlich 2,424,371 orthodoxe Christen, 5,200 gregorianische Armenier, 18,505 römische Katholiken, 1,358 Protestanten (meistens Methodisten), 676,215 Mohammedaner, 24,352 Juden und etwa 2,100 Andersgläubige und Konfessionslose. Die römischen Katholiken zählten 1889 im ganzen 17 Kirchen, 53 Priester und 87 Nonnen, was für eine Seelenzahl von 18,505 gewiss ausreicht. Natürlich verfügen sie gegenwärtig nicht bloss über den Einfluss des fürstlichen Hofes, sondern auch über alle nötigen Geldmittel. Von ihren zwei Bischöfen nennt sich der eine « Bischof von Sofia » und residiert in Philippopel, der andere führt den Titel « Bischof von Nikopolis » und residiert in Rustschuk. Grosser Achtung erfreuen sich im allgemeinen die Römischen beim bulgarischen Volke nicht. Gewöhnlich nennt man sie Paulikianer. So hiessen die Anhänger einer mittelalterlichen Sekte, die man auch unter der Bezeichnung Bogomilen und Patarener kennt. Von den Türken geschützt, von den Griechen verachtet, schlossen sich in Bulgarien die Paulikianer nach dem 17. Jahrhundert der römischen Kirche an. Ihre Nachkommen haben heute die Rollen getauscht: sie bezeichnen nun ihrerseits das bulgarische Volk als schismatisch und häretisch und denken daran, mit Hülfe des Fürsten die ganze Nation unter die Herrschaft Roms zu bringen. Ohne Erregung der Gemüter gehen solche Dinge nicht vor sich. Namentlich können wir es dem Exarchen Kliment nicht verübeln, wenn er für die Ehre und Selbständigkeit seiner nationalen Kirche einsteht. Er gilt als der tüchtigste Theologe und theologische Schriftsteller seines Volkes. Es ist darum ganz natürlich, dass ihn die römische Hofpartei zu entfernen und unschädlich zu machen sucht. Hülfe finden die Jesuiten bei den Staatsmännern, die gegenwärtig am

Ruder sind. Diese haben ihre Bildung meistens im Occident geholt und sind als Atheisten in ihr Vaterland zurückgekehrt.

Die bulgarische Nationalkirche, die, wie gesagt, über zwei Millionen Seelen zählt, nimmt völlige Autonomie in Anspruch. Erster Würdenträger der Kirche ist der Exarch, zugleich Bischof einer Diözese. Zum Exarchen kann nur ein Bulgare gewählt werden, der wenigstens 40 Jahre alt ist und seit 5 Jahren das bischöfliche Amt verwaltet hat. Er wird auf Lebenszeit von einer Nationalsynode gewählt. In dieser haben Sitz und Stimme die sämtlichen Bischöfe und je zwei Laien aus jedem Bistum. In der Kirchenleitung ist der Exarch jedoch nicht selbständig. Vielmehr gilt als oberstes Organ der Kirchenregierung die heilige Synode, bestehend aus dem Exarchen und vier Bischöfen: die letztern werden für eine Amtsdauer von 4 Jahren von der Nationalversammlung gewählt. Es giebt gegenwärtig 12 Bistümer. Dem Bischof zur Seite steht der Eparchialrat, bestehend aus 4 Geistlichen, die vom Klerus der Diözese auf eine Amtsdauer von 2 Jahren gewählt werden und sich wöchentlich einmal unter dem Präsidium des Bischofs versammeln. Ohne den Eparchialrat kann der Bischof nichts thun, und umgekehrt. Ausserdem bedürfen die Diözesanerlasse der Genehmigung der heiligen Synode und der Regierung. Ohne Verständigung des Ministeriums soll auch die hl. Synode keine Erlasse publizieren. Der Bischof hat in jeder grössern Stadt seiner Diözese einen Kommissar, der von den Pfarrern des betreffenden Sprengels auf je 2 Jahre gewählt wird.

Wer Priester werden will, muss wenigstens 25 Jahre alt sein, eine geistliche Schule absolviert haben und von tadellosen Sitten sein. Er wird erst ordiniert, wenn er von einer Gemeinde zum Pfarrer gewählt ist. Hat der Priesteramtskandidat vor der Weihe nicht geheiratet, so muss er ledig bleiben, so lange er das geistliche Amt verwaltet. Nach dem Tode der Gattin darf der Priester nicht wieder heiraten; auch soll er keine Witwe zur Ehe nehmen. Gewählt wird der Pfarrer von der Gemeindeversammlung auf Lebenszeit. Die Wahl bedarf der Bestätigung des Eparchialrates. Der Bischof zeigt Wahl und Weihe der Regierung an.

Die Geistlichen bezogen bis in die neueste Zeit ihr Einkommen von den Gläubigen selbst und zwar meistens in der Form von Naturalgaben; gegenwärtig aber haben sie eine fixe Besoldung, die aus Stiftungen und Staatszuschüssen genommen wird.

Die Nationalkirche hat nur ein einziges grösseres Kloster, das des hl. Johannes von Rila.

Leider sind seit dem 14. September 1872 die Beziehungen zwischen der bulgarischen Nationalkirche und dem Patriarchen

von Konstantinopel abgebrochen. Veranlassung dazu gaben rein konstitutionelle Fragen, die hoffentlich bald einmal in Wiedererwägung gezogen werden. Beim Gottesdienst bedient sich die bulgarische Kirche der gleichen altslavischen Kirchenbücher wie die Serben und Russen, wie denn überhaupt von einer dogmatischen Differenz zwischen der bulgarischen Kirche und andern orthodoxen Kirchen des Ostens keine Rede sein kann.

Dass in zwei Jahrzehnten die Wirkungen und Nachwirkungen Jahrhunderte langer Knechtschaft unter dem türkischen Joche nicht zu beseitigen waren, ist wohl selbstverständlich. Möge sich das frei gewordene bulgarische Volk vor den Segnungen des päpstlichen Joches in Acht nehmen und daher die Diplomaten, die es um seine kirchliche Autonomie bringen wollen, recht bald ins Pfefferland schicken. (*Der Katholik,* Bern.)

* **Le Congrès de Jérusalem.** — On lit dans le *Catholique national* du 20 mai:

« Le pape Léon XIII veut absolument poser son grapin sur les Eglises d'Orient. Venez, venez, leur dit-il, je ne vous demande qu'une chose: reconnaître ma suprématie! Le reste m'importe peu. Gardez votre liturgie, votre culte en langue nationale, le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces. Tout cela est très bien, pourvu que vous me reconnaissiez comme chef suprême de l'Eglise!

« C'est dans ce but qu'il a imaginé de tenir un Congrès à Jérusalem et de faire dans la ville sainte une manifestation imposante. Il a appelé ce Congrès « Congrès eucharistique ». L'eucharistie, c'est « Dieu avec nous »; le Christ s'est manifesté à Jérusalem. Voilà l'explication, comme pour dire aux orientaux: Puisque vous croyez à l'apparition du Christ à Jérusalem et à la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, croyez au pape, qui admet aussi l'une et l'autre! . . . Les orientaux n'auront pas de peine à s'apercevoir du truc; ils en auront encore moins à constater que le cardinal Langénieux n'a absolument rien qui rappelle le Christ. Les *Débats* du 4 mai disent: « Après de courtes stations à Alexandrie et à Jaffa, le cardinal-légat fera, le 13 mai, son entrée solennelle à Jérusalem. Le cardinal, sous un dai, sera à cheval, selon la tradition, portant le chapeau rouge et le manteau de pourpre à galons d'or. »

« N'est-ce pas une dérision? O Christ, couronné d'épines, voilà tes prétendus représentants! Aussi l'Eglise d'Orient sera-t-elle unanime pour renvoyer le légat du pape chez lui, et maintenir ses traditions d'autonomie . . . »

* **Les Chrétiens d'Arménie.** — On lit dans le *Journal de Genève* du 18 avril: « Le *Standard* publie une correspondance de

Constantinople sur la situation des populations chrétiennes de l'Arménie qui sont, suivant ce journal, absolument livrées à l'arbitraire des fonctionnaires turcs. Son correspondant évalue à 1,800 ou 2,000 le nombre des chrétiens enfermés en ce moment dans les prisons de l'Etat sous des prétextes quelconques, presque toujours faux. La loi existe pour les musulmans; quant aux chrétiens, elle existe contre eux, non pour eux. Quand on les assassine, ils n'obtiennent pas justice, et quand ils essaient de se la rendre à eux-mêmes, non seulement on les punit sans pitié, mais on en profite pour faire des arrestations en masse suivies de nombreuses exécutions. C'est ce qui a eu lieu tout récemment dans le vilayet d'Erzeroum à propos du meurtre de trois musulmans, coupables eux-mêmes de meurtre et acquittés par le jury. Quatre-vingts chrétiens ont été arrêtés à la suite de ce fait, et jugés par une cour martiale qui en a condamné vingt-trois à mort et vingt-cinq à la prison perpétuelle. Le grand journal tory attire l'attention de l'Europe sur cet état de choses qui blesse le droit des gens, en même temps qu'il viole l'esprit et la lettre des traités internationaux.

« En effet, le traité de Berlin contient des garanties ou du moins des promesses de garantie en faveur des Arméniens. Mais elles n'ont jamais existé que sur le papier. A Constantinople, on ne s'en souvient guère... et les chrétiens d'Arménie continuent à attendre sous l'orme. Il faut dire que la faute en est en grande partie à eux-mêmes, à leur défaut d'énergie, et surtout aux éternelles querelles religieuses qui font d'un Arménien uni et d'un Arménien orthodoxe deux ennemis acharnés, se détestant bien plus que l'un ou l'autre ne déteste les Turcs. Aussi longtemps que ces haines de famille subsisteront, il ne faut espérer ni que les Turcs changent rien à leur manière d'agir, ni que l'Europe prenne sérieusement en mains la cause de gens qui s'abandonnent eux-mêmes. Le jour où ils le voudront, ils se feront craindre et leur situation changera. »

* **L'Eglise vaudoise d'Italie.** — Le 14 avril dernier, M. le pasteur G. Pons a exposé à Genève la situation de cette Eglise. Selon lui, le temps de la persécution est passé pour elle, mais elle a toujours une lutte à soutenir: elle la poursuit avec des armes qui n'ont rien de charnel et dans un esprit d'humilité et de charité, cherchant bien moins à allonger ses registres de prosélytes qu'à amener des âmes au Sauveur. Les 25,000 Vaudois d'Italie se trouvent en présence de 30,000,000 de catholiques de nom: ils emploient 138 ouvriers, qui répandent l'Evangile par le moyen de la prédication, des écoles, du colportage et de la presse. Bien des difficultés entravent leur action. La masse de la

population est plongée dans l'apathie morale et le matérialisme pratique; mécontente de la religion officielle, elle n'éprouve pas le besoin d'en acquérir une autre. Le scepticisme règne dans les universités. Dans certaines couches sociales, notamment dans l'aristocratie et chez une partie des paysans, on assiste à une recrudescence singulière de la superstition, à de véritables pratiques de sorcellerie: dernièrement encore, le jeune enfant d'un évangéliste de Messine a été enlevé, pour quelques heures, par des misérables qui voulaient se servir de son sang pour découvrir un trésor caché.

Malgré l'inertie qui s'oppose à son action, l'Evangile agit en Italie comme un levain dans la pâte. M. Bonghi, ancien ministre, a dernièrement déclaré que, si le saint-siège persistait dans son attitude antipatriotique, le peuple italien, qui avait soif d'une vie religieuse plus profonde, pourrait bien reprendre les errements de la Réforme du XVIe siècle.

En dehors de leurs vallées, les Vaudois comptent, dans la Péninsule, 44 Eglises et 55 stations missionnaires, sans parler de 200 localités visitées à des intervalles réguliers, et où de petits groupes de prosélytes entretiennent leur vie religieuse par des réunions d'édification mutuelle. Dans ce champ missionnaire, l'Eglise enregistre aujourd'hui 4,800 membres adultes sortis du catholicisme, et ce chiffre serait presque doublé sans l'émigration continue des ouvriers italiens; les catéchumènes sortis de l'Eglise romaine ont été, cet hiver, au nombre de 653. Aux récentes fêtes de Pâques, presque tous les membres inscrits comme communiants ont effectivement tenu à s'approcher de la table sainte. Ces petites congrégations de prosélytes ont leurs œuvres de bienfaisance où se déploie une solidarité touchante; elles ont leurs écoles du dimanche (avec 2,832 élèves), leurs unions chrétiennes de jeunes gens et de filles, leurs sociétés de chant sacré, etc. Les nouveaux convertis amènent spontanément au culte des auditeurs nouveaux. Les pères de famille recherchent les écoles de la mission vaudoise, et paient volontiers un modeste écolage pour faire élever leurs enfants dans les préceptes d'une religion compatible avec l'esprit libéral et le sentiment national.

Le budget de l'Evangélisation vaudoise est actuellement de 273,000 fr. Les Eglises d'Italie contribuent à ces dépenses pour 42,000 fr. Elles sont forcées de demander le reste de leurs ressources à leurs frères du dehors. (Voir la *Semaine religieuse de Genève*, du 22 avril 1893).

* **Quelques Statistiques.** —

1. *Die christkatholische Kirche der Schweiz* hielt am 24. und 25. Mai zu Aarau ihre Jahressynode. Es erschienen 33 Priester und

60 Laiendelegierte. Der Klerus zählt gegenwärtig 56 Mitglieder. Aus dem bischöflichen Bericht ergab sich, dass der Stand der Gemeinden seit der letzten Synode keine wesentliche Veränderung erfahren hat. Es wurden im Jahr 1892 getauft 709 Kinder (1891: 704), kirchlich eingesegnet 211 (215) Brautpaare, kirchlich beerdigt 519 (524) Personen und 4663 Kinder von christkatholischen Geistlichen in der Religion unterrichtet. Die stärkste Gemeinde ist diejenige von Zürich, wo letztes Jahr 692 Kinder christkatholischen Religionsunterricht erhielten. Es giebt in 11 Kantonen 47 christkatholische Gemeinden und Genossenschaften. Die Gemeinden in Luzern und St. Gallen sind staatlich nicht anerkannt und geniessen weder staatliche Unterstützung noch staatlichen Schutz. Da jedoch in der Schweiz «die freie Ausübung gottesdienstlicher Handlungen innerhalb der Schranken der Sittlichkeit und der öffentlichen Ordnung gewährleistet» ist, darf keine kantonale Regierung den christkatholischen Kultus verbieten. In den Kantonen Aargau, Baselstadt, Baselland, Bern, Genf, Neuenburg, Schaffhausen, Solothurn, Zürich sind die organisierten christkatholischen Gemeinden staatlich anerkannt; diese Anerkennung hat aber keineswegs überall die Bedeutung, dass der Staat die Kultkosten trage. Es giebt nur wenige Gemeinden, die nicht wenigstens einen bedeutenden Teil der Kultkosten selbst aufzubringen hätten.

In 28 Gemeinden gab es letztes Jahr freiwillige Kirchengesangvereine mit zusammen ungefähr 4000 Mitgliedern; in 14 grössern Gemeinden bestanden Frauenvereine zur Pflege der Wohlthätigkeit mit zusammen ungefähr 1500 Mitgliedern. Die Gesamtausgabe der Frauenvereine belief sich auf annähernd 10,000 Fr., wobei jedoch die Naturalgaben nicht mitberechnet sind.

Die Synode genehmigte den Entwurf eines von Professor Dr. Thürlings verfassten und von der Musikkommission zur Einführung empfohlenen christkatholischen Gesangbuchs und beschloss, der christkatholischen Gemeinde in St. Gallen zur Erbauung einer eigenen Kirche nach Kräften beizustehen. Diese Gemeinde hält ihren Gottesdienst bisher in einer protestantischen Kirche, muss denselben aber im Sommer und Winter auf die Zeit von morgens $7^1/_2$ bis $8^1/_2$ Uhr einschränken, weil die protestantische Gemeinde, die Eigentümerin der Kirche ist, ohne Benachteiligung der eigenen kirchlichen Interessen die Gastfreundschaft zu andern Stunden nicht gewähren kann.

Im Kanton Bern machte bisher das Gesetz keinen Unterschied zwischen Römischen und Christkatholiken, sondern kannte nur Katholiken, die sich den kirchenpolitischen Einrichtungen des Kantons fügten. Wenn daher in einer katholischen Pfarrgemeinde die Römischen in Mehrheit waren, wählten sie selbstverständlich auch

einen römischen Kirchenvorstand und einen römischen Pfarrer. Das führte in den Gemeinden, in welchen es eine römische und eine christkatholische Partei gab, zu heftigen Kämpfen; denn in jedem Fall erhielt nur der von der Mehrheit gewählte Pfarrer die staatliche Besoldung und das Recht auf Benutzung des Pfarrhauses und der Pfarrkirche; die Minderheit aber hatte auf diese Vorteile keinen rechtlichen Anspruch. Dieser Zustand war für die Christkatholiken sehr verhängnisvoll, indem sie nur in 3 Gemeinden (es gab bisher im ganzen Kanton 43 — nun 44 — gesetzlich konstituierte katholische Pfarrgemeinden) über die Mehrheit der Wähler verfügten und die numerische Übermacht zu behaupten vermochten. In 40 Gemeinden gelangten die Römischen in den ausschliesslichen Besitz des Pfarreinkommens und der vorhandenen Kirchen und Kirchengüter.

Seit dem 4. Juni sind aber die Verhältnisse verändert. An diesem Tage hat das bernische Volk mit 56,333 Ja gegen 15,360 Nein ein neues kantonales Grundgesetz sanktioniert, das zwischen Christkatholiken und Römischen *unterscheidet*, daher die Führung *getrennter Stimmregister* fordert und für die Zukunft die Majorisierung der einen durch die andern unmöglich macht. Sobald eine Gemeinde, sei sie römisch- oder christkatholisch, die staatliche Anerkennung besitzt, hat sie Anspruch auf die nämlichen Vergünstigungen, die einer staatlich anerkannten protestantischen Pfarrgemeinde gewährt werden. Gegenwärtig giebt es im Kanton Bern 40 staatlich anerkannte römisch-katholische, 4 staatlich anerkannte christkatholische Pfarreien.

Da die römische Presse des Auslandes überall die Unwahrheit verbreitet, in der Verfassung, welche der Grosse Rat jüngst dem Volke zur Annahme vorgelegt hat, seien die Römischkatholischen zu gunsten der Christkatholischen zu einer bloss geduldeten Korporation erniedrigt, wollen wir hier den Wortlaut der einschlägigen, nun in Kraft getretenen Verfassungsartikel folgen lassen:

Art. 84. Die evangelisch-reformierte, die römisch-katholische *und die christkatholische Kirche* sind die anerkannten Landeskirchen in den zu ihnen sich bekennenden Gemeinden.

Den Kirchgemeinden kommt die Wahl ihrer Geistlichen zu.

Als oberste Vertretung der evangelisch-reformierten Kirche wird eine allgemeine Kantons- oder Landessynode nach demokratischen Grundsätzen aufgestellt, welche die innern Angelegenheiten der Kirche selbständig ordnet und in äussern Angelegenheiten derselben das Antrags- und Vorberatungsrecht hat.

Einer nach gleichen Grundsätzen bestellten, aus Laien und Geistlichen zusammengesetzten Kommission steht das Antrags- und Vorberatungsrecht in römisch-katholischen Kirchensachen zu, soweit diese in den Bereich der Staatsbehörden fallen.

Die innern Angelegenheiten der christkatholischen Kirche werden nach Massgabe ihrer vom Staate anerkannten Verfassung

verwaltet. In äussern Kirchenangelegenheiten kommt den zuständigen Organen das Antrags- und Vorberatungsrecht zu.

Die Stimmberechtigung und die Wählbarkeit richten sich nach der Zugehörigkeit zur betreffenden Landeskirche.

Die Ausführung dieser Grundsätze ist Sache der Gesetzgebung.

Art. 85. Die Ausübung jedes andern Gottesdienstes ist innerhalb der Schranken der Sittlichkeit und öffentlichen Ordnung gewährleistet.

Art. 86. Das Genehmigungsrecht des Staates für Erlasse und Verordnungen kirchlicher Oberbehörden wird abgeschafft.

Dem Staate bleibt vorbehalten, zur Handhabung der Ordnung und des öffentlichen Friedens unter den Angehörigen der verschiedenen Religionsgenossenschaften, sowie gegen Eingriffe kirchlicher Behörden in seine Rechte und diejenigen der Bürger die geeigneten Massnahmen zu treffen.

2. *Statistik der kirchlichen Handlungen der bernischen reformierten Landeskirche im Jahr 1891.*

	Protestantische Bevölkerung	Kirchliche Trauungen	Taufen			Admissionen		
			Knaben	Mädchen	Total	Knaben	Mädchen	Total
Oberland .	93,868	541	1,231	1,252	2,483	1,105	1,207	2,312
Mittelland .	175,280	1,446	2,449	2,480	4,929	1,976	1,887	3,863
Emmenthal	48,761	213	687	717	1,404	528	605	1,133
Oberaargau	43,521	175	652	605	1,257	557	526	1,083
Seeland . .	63,043	194	930	901	1,831	712	680	1,392
Jura . . .	43,647	226	637	608	1,245	479	440	919
Kanton Solothurn . .	16,213	46	239	239	478	178	183	361
Summa	484,333	2,841	6,825	6,802	13,627	5,535	5,528	11,063

Vergleichung der kirchlichen Statistik pro 1891 mit derjenigen pro 1890.

	Kirchliche Trauungen		Taufen		Admissionen	
	1891	1890	1891	1890	1891	1890
Oberland	541	535	2,483	2,377	2,312	2,220
Mittelland	1,446	1,371	4,929	4,545	3,863	3,783
Emmenthal	213	211	1,404	1,421	1,133	1,128
Oberaargau	175	204	1,257	1,194	1,083	1,016
Seeland	194	182	1,831	1,860	1,392	1,362
Jura	226	249	1,245	1,223	919	870
Kanton Solothurn	46	59	478	403	361	359
Synodalverband	2,841	2,811	13,627	12,923	11,063	10,738
Differenz	+ 30		+ 704		+ 325	

Vergleichung der Civilstatistik pro 1891 mit der kirchlichen Statistik.

a. Bürgerliche und kirchliche Trauungen.

Im ganzen Synodalverbande wurden nach der auf die Mitteilungen des eidgenössischen statistischen Bureaus sich stützenden Berechnung im Jahre 1891 bürgerlich getraut: 3424 protestantische Ehepaare (1890: 3391), kirchlich: 2841 Ehepaare (1890: 2811). Es ergiebt sich somit eine Prozentzahl von 82,97 (1890: 82,89).

Auf 1000 reformierte Einwohner kommen bürgerliche Trauungen: 7,07 (1890: 7,00), kirchliche: 5,86 (1890: 5,80).

b. Geburten und Taufen.

	Geburten	Taufen	Prozent	Prozent im Jahre 1890
Oberland	2,702	2,483	91,89	92,38
Mittelland	5,455	4,929	90,35	87,10
Emmenthal	1,429	1,404	98,25	99,37
Oberaargau	1,299	1,257	96,76	92,84
Seeland	2,152	1,831	85,08	87,12
Jura	1,567	1,245	79,45	83,14
Kanton Solothurn	552	478	86,59	77,50
Synodalverband	15,156	13,627	89,91	89,01

Im ersten Lebensmonat sind nach statistischer Berechnung, die sich gleichfalls auf die Mitteilungen des eidgenössischen statistischen Bureaus stützt, im Synodalverband 735 protestantische Kinder gestorben. Wenn diese nicht in Berechnung gezogen werden, so ergiebt sich eine Prozentzahl der Getauften von 94,49.

Auf 1000 reformierte Einwohner kommen Geburten 31,29 (1890: 29,97); Taufen 28,13 (1890: 26,68).

(Aus dem Geschäftsbericht des evangelisch-reformierten Synodalrates.)

3. D'après l'*Agenda protestant français* pour 1893, il existe des Eglises protestantes dans 781 villes de France; dans ce chiffre ne sont pas comprises les 31 Eglises anglaises. L'Eglise réformée compte 887 pasteurs; 55 lycées de garçons, 7 de filles, 35 collèges, 12 établissements militaires ont des aumôniers protestants. La Société centrale entretient 118 stations. L'Eglise de la Confession d'Augsbourg a 90 pasteurs, les Eglises libres 47, les Eglises méthodistes 39 (dont 8 de la Conférence britannique); les Eglises baptistes emploient 33 agents, pasteurs ou évangélistes. Il faut signaler en outre les 6 Eglises indépendantes du littoral de la Méditerranée et 16 stations d'évangélisation qui ne rentrent dans aucune des catégories énumérées ci-dessus.

Les Sociétés religieuses se répartissent comme suit: 1° *Evangélisation.* Il y a 5 Sociétés bibliques, 15 Sociétés d'évangélisation, 19 Sociétés de mission intérieure, 6 Sociétés de mission parmi les peuples non chrétiens et 7 œuvres diverses. Parmi ces Sociétés, celle des Missions de Paris a 29 stations et 51 agents; la Mission Mac All a 78 salles en province et 27 à Paris; la Société évangélique de France a 23 postes. — 2° *Instruction.* On compte 28 œuvres pastorales (Caisses de retraite, Unions pastorales, Ecoles préparatoires, etc.), et 9 Sociétés d'instruction. — 3° *Bienfaisance.* Les œuvres générales sont au nombre de 23; il y a 44 orphelinats, 47 œuvres de patronage (refuges, maisons hospitalières, bureaux de placement, etc.). Les asiles, crèches, maisons de santé, etc. sont au nombre de 60; il y a 7 œuvres de bains de mer, stations thermales, etc., et 20 salles de lecture et de correspondance pour les militaires, 93 Unions chrétiennes ou associations protestantes de jeunes gens. Enfin, on compte 66 journaux ou revues protestantes (118 si l'on y ajoute les 52 publications périodiques en français qui paraissent hors de France). En outre, il a paru depuis le 1er janvier 1893 six nouveaux journaux protestants, savoir: 1° Le *Journal de l'Evangélisation*, annales de la Société centrale protestante; — 2° *La Jeune fille*, organe des Unions chrétiennes de jeunes filles; — 3° *Le Sac aux dépêches*, destiné à l'évangélisation des employés des postes et télégraphes; — 4° *La Vérité*, journal mensuel des judéo-chrétiens, écrit en hébreu et en français; — 5° *L'Eglise de l'Avenir*, organe mensuel de la Nouvelle-Jérusalem (Swedenborgiens); — 6° *La Bonne Semence*, feuille évangélique des environs de Paris.

Si, dit le *Signal*, l'on ajoute *La Fraternité* et *L'Ami du Foyer*, journaux populaires illustrés, *La Pioche et la Truelle*, journal de l'évangélisation baptiste, à ce chiffre et à celui de 118 donné par l'Agenda Puaux, cela fait 127 journaux protestants de langue française. « Abondance de biens ne nuit pas », dit le proverbe. Et pourtant, . . . n'y en a-t-il pas quelques-uns de trop?

(*Semaine religieuse de Genève*,
du 13 mai 1893.)

4. *Les Œuvres protestantes françaises à l'Exposition de Chicago.* — Le protestantisme français est représenté, à l'Exposition de Chicago, par de nombreux envois de livres, rapports, cartes, mais d'une manière particulière par un ouvrage considérable consacré à l'historique du mouvement religieux social et missionnaire dans les Eglises protestantes de France. Composé de monographies rédigées par les personnes les plus autorisées, il présentera un réel intérêt en opposant à la situation misérable du protestantisme aux

premiers jours de ce siècle, ses progrès considérables dans tous les ordres, mais surtout dans celui de l'activité charitable. Obéissant à une pensée de reconnaissance, les éditeurs de ce livre, qui est aussi une œuvre remarquable de typographie, l'ont orné des portraits des protestants qui, au cours de ce siècle, ont laissé un nom justement honoré dans leurs Eglises, Guizot, A. Monod, Coquerel, de Gasparin, Bersier, de Pressensé, John Bost, François Delessert, etc.

En publiant ce livre, les protestants français ont voulu aussi en faire un témoignage de leur reconnaissance pour l'accueil que leurs ancêtres reçurent en Amérique, lorsque la persécution les contraignit de quitter la France. M. Frank Puaux, directeur de la *Revue chrétienne*, a été chargé de préparer la publication de ce livre intitulé : les Œuvres du protestantisme français au dix-neuvième siècle. (*Débats* du 12 mai 1893.)

5. *Etats-Unis.* — The Hoffmann's catholic Directory, de 1893, annuaire officiel des diocèses catholiques des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, vient de paraître à New-York. Il nous apprend que l'Eglise catholique des Etats-Unis est formée de 13 provinces métropolitaines, 68 diocèses et 5 vicariats apostoliques. On y compte 14 archevêques et 17 évêques, 9,388 prêtres (dont 6,945 séculiers et 2,443 jésuites, bénédictins, franciscains et autres réguliers). Il y a 8,677 églises paroissiales, 3,485 stations, 1,778 chapelles, 36 séminaires avec 1,845 étudiants, 127 collèges, 656 académies (écoles supérieures diverses), 3,585 écoles paroissiales avec 738,269 élèves ; 245 asiles d'orphelins avec 26,533 pensionnaires. Ensemble de la population catholique romaine : 8,806,095 âmes.

Lors du dernier recensement de 1890, la population totale des Etats-Unis montait à 62,982,244 habitants.

La *Revue de la Science nouvelle* du 1er juin ajoute (p. 287) : « Les ultramontains, partisans plus ou moins déguisés de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, *parce qu'ils y trouveraient un accroissement de leur domination*, voudraient nous faire croire que le catholicisme, par l'effet de la liberté absolue, a fait des progrès aux Etats-Unis. Malheureusement, ce n'est pas. Le nombre des catholiques s'est accru et le catholicisme s'est fortifié par l'immigration des Allemands catholiques et des Canadiens catholiques. Ceux-ci seulement sont 500,000 aux Etats-Unis. Il est douteux que le catholicisme ait gagné par le régime de la liberté illimitée : il est plus probable qu'il a perdu relativement à l'accroissement de la population. »

6. *Propagation de la foi.* — Comme pour l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, la France est, de toutes les nations, celle qui

donne le plus à la Propagation de la foi. Le sou hebdomadaire que ses adhérents versent entre les mains des dizainiers a, en 1892, produit le chiffre formidable de 3 millions 913,560 fr. 60. L'Amérique du Nord vient ensuite avec 440,449 fr. 96. Si nous revenons à l'Europe, nous trouvons: l'Allemagne, 425,225 fr. 05; la Belgique, 368,479 fr. 88; l'Italie, 346,769 fr. 92; l'Alsace-Lorraine, 299,177 fr. 78; puis les Iles-Britanniques, l'Espagne, etc., en finissant par la petite principauté de Monaco, qui donne 1,650 fr.

En France, c'est le diocèse de Lyon dont les offrandes atteignent le chiffre le plus élevé, 479,164 fr. 56. Paris vient ensuite, avec 219,520 fr.

* **Unevangelische Freigebung der Taufe.** — In den evangelisch-reformierten Kirchen der Schweiz ist schon wiederholt die Frage erörtert worden, ob die Taufe eine notwendige Voraussetzung zur « Konfirmation », d. h. zur Aufnahme unter die zur Teilnahme an der Kommunion berechtigten Mitglieder der Kirche bilde oder nicht. Die protestantische Synode des Kantons Graubünden hat die Frage vor einiger Zeit bejaht. Am 25. Mai 1893 hat jedoch die protestantische Abteilung des kantonalen Grossen Rates den Beschluss der Synode mit 23 gegen 8 Stimmen aufgehoben. Daher können nunmehr im Kanton Graubünden auch Ungetaufte, ja sogar Leute, die die Taufe prinzipiell verwerfen, vollberechtigte Mitglieder der evangelisch-reformierten Landeskirche werden.

Auf die Geringschätzung der Taufe in den evangelisch-reformierten Kirchen beruft sich die römische Kirche, wenn sie an den Konvertiten die Wiedertaufe vornimmt. Die apostolische und katholische Kirche dagegen betrachtet die hl. Taufe als das erste und wichtigste Sakrament und verurteilt die Wiederholung dieses Sakramentes; ihr Bekenntnis lautet: Credo unum baptisma in remissionem peccatorum. An diesem Bekenntnis halten wir fest.

* **Chicago.** — *General programme of the world's Parliament of Religions.* — The sessions of the Parliament will be held in the Hall of Columbus (seating about 3,000) in the new Art Palace, now approaching completion on the Lake Front. It is expected that scholarly representatives of Buddhism (Northern and Southern), of Confucianism, Shintoism, of various forms of Hinduism, of Parsiism, of Mohammedanism, of Judaism and of the Great Historic Churches of Christendom, will participate in the proceedings of this memorable Parliament. One of Councilors writes: "Comparison, not controversy, will best serve the most wholesome, and, therefore, the most divine, truth."

Contemporary with the meetings in the Hall of Columbus

there will be presentations of the Distinctive Doctrines, etc., of the various organized Religious Bodies, in the equally spacious Hall of Washington in the Art Palace. These different meetings will together constitute the Parliament of Religions. Their dates, so far as determined, are given below. They are required, in order to better accommodate the throngs who will attend, and also to give a completer representation of the religious thought and work of mankind.

The programmes for the meetings in the Hall of Washington will be prepared and published by Special Committees of the different Religious Bodies, under the supervision of the General Committee. The Congress of the Lutheran General Conference will be held September 2d, 1893; of the Lutheran Synodical Conference, September 3d; of the Lutheran General Synod, September 4th. The Catholic Congress will begin Tuesday, September 5th. The Hall of Columbus is marked A; the Hall of Washington, B.

First day. — Monday, September 11th. — Welcome and Fraternal Fellowship. — Addresses of Welcome by representatives of the World's Congress Auxiliary, of the World's Columbian Exposition, the National Government of the United States, American Christianity and American Womanhood.

Responses by representatives from Great Britain, Continental Europe, India, China, Japan, Australia, Canada, Africa and South America.

Second day. — Tuesday, September 12th. — God. Origin and Universality of Belief in God. Primitive Form of Theism, as witnessed by the oldest Sacred Writings. Moral and Philosophical Evidence of the Divine Existence and Attributes. Gods Fatherhood: Origin and Evidence of belief. God in History. God in the light of Modern Science. Harmonies and Distinctions in the Theistic Teachings of the various Historic Faiths. Tendencies of Modern Theistic Thought.

Presentation of the Doctrines, History, etc., of the Catholic Church.

Third day. — Wednesday, September 13th. — Man. His Nature; His Dignity; His Imperfection; His Place in the Universe; The Nature of Life. Man's Spirituality, Immortality and Perfectibility. Views of the Various Faiths Regarding the Future Life. Human Brotherhood as Taught by the different Historic Religions. Man's Essential Relations to God. Man's Essential Duties to God.

Presentation of Doctrines, History, etc., by the Christian Church (Church of the Disciples), in the morning. In the after-

noon, presentation by the New Jerusalem Church. In the Evening by the Jewish Congregations.

Fourth day. — Thursday, September 14th. — Religion essentially Characteristic of Humanity. Essential Expression of the Relations between God and Man. The Supreme End and Office of Religion. Acts of Religion and Religious Worship, as represented by various Faiths. What constitutes a Religious, as distinguished from a Moral Life. Spiritual Forces in Human Progress. Certainties in Religion.

Presentation by the United Brethren Church, in the morning. In the afternoon, by the Reformed Episcopal Church.

Fifth day. — Friday, September 15th. — Systems of Religion. Importance of a Serious Study of all Systems of Religion. Rules and Conditions of such a Study. History and Present State of the Study. The "Dead" Religions. What they have Bequeathed to the Living. To what degree has each Religion justified the God of all the Earth in the Historic Evolutions of the Race? The most vital Practical Deficiencies of each Religion. (To be presented in every case by some representative of the Religion considered.)

Presentation by the Universalist Churches, morning and afternoon, and by the Jewish Congregations in the evening.

Sixth day. — Saturday, September 16th. — Sacred Books of the World. The Study of the Sacred Books as Literature. Religion as Interpreted by the World's Poets. What the Jewish, Christian and other Sacred Literatures have Wrought for Mankind. The Penitential Psalms of all Races a Revelation of Common Needs.

Presentation by the Unitarian Churches, in the morning and afternoon, and by the Jewish Congregations, in the evening.

Seventh day. — Sunday, September 17th, Afternoon and evening. — Religion and the Family. The Marriage Bond. The Domestic Education of Children. The Religious Home. The Need of a Religious Rest-Day.

Presentation by the Presbyterian Church, in the afternoon and evening.

Eighth day. — Monday, September 18th. — The Religions Leaders of Mankind. The Incarnation Idea. Incarnations Claimed by Different Religions; Their Historicity and Worth. The Sympathy of Religions.

Ninth day. — Tuesday, September 19th. — Religion in its Relations to the Natural Sciences and to Arts and Lettres. Can the Knowledge of Religion be Scientific? How Philosophy and the Natural Sciences, Biology, Sociology, etc., can give Aid to

the Science of Religion. How the Science of Religion gives Aid to the other Sciences. Religion and Music.

Presentation by the Evangelical Association Church, in the morning. Presentation by the Friends' Church, in the afternoon. Presentation by the Protestant Episcopal Church, in the evening.

Tenth day. — Wednesday, September 20th. — Religion in its Relations to Morals. Essential Oneness of Ethical Ideas among all Men. Agnostic Notions of Conscience, Duty and Right. Relations of Religion to the Chastening and Perfecting of Human Nature. Ethical Systems and Ethical Types produced by various Historic Faiths. Different Schemes for the Restoration of Fallen or Faulty Man. General Belief in the Need of Vicarious Sacrifices.

Presentation in the morning, afternoon and evening by the Protestant Episcopal Church.

Eleventh day. — Thursday, September 21st. — Religion and Social Problems. Religion and Labour. Religion and Wealth. Religion and Poverty. Religion and Temperance. Religion and the Erring and Criminal Classes. Religion and Purity. Comparative Benefits Conferred upon Woman by the Different Religions.

Presentation by the Reformed Church in the United States, in the morning and afternoon.

Twelfth day. — Friday, September 22d. — Religion and Civil Society. Religion and Love of Country. The Observance of Law. Loyalty to Institutions and Rulers. Perils of Great Cities. Is Present-Day Religion Adequate to Meet the Requirements and Dangers of Modern Life?

For the evening: Thirty first Anniversary of President Lincoln's Proclamation of Emancipation. — The African Race; its Religious Mission and Needs.

Presentation by the African Methodist Episcopal Church, in the morning. Presentation by the Friends' Church (Orthodox), in the afternoon.

Thirteenth day. — Saturday, September 23d. — Religion and the Love of Mankind. The Fraternity of Peoples. Duties of European and American Nations toward China. International Justice and Amity. Arbitration instead of War. The Religious Mission of Englishspeaking Nations.

Presentation by the Young People's Societies of Christian Endeavour, morning, afternoon and evening.

Fourteenth day. — Sunday, September 24th, Afternoon and Evening. — The Present Religious Condition of Christendom. What Religion has wrought for America.

Presentation by the Young People's Societies of Christian Endeavour, in the afternoon. Presentation by the Evangelical Church of North America, in the evening.

Fifteenth day. — Monday, September 25th. — Religious Reunion of Christendom. Its Desirability, Principles and Obstacles. Encouragements to Reunion.

Presentation by the Evangelical Church of North America, in the morning.

Sixteenth day. — Tuesday, September 26th. — The Religious Union of the Whole Human Family. The World's Religious Debt to Asia, Europe and America. What are the points of Contact and Contrast between the Different Religions, as disclosed by the preceeding Conferences?

Presentation by the Baptist Churches.

Seventeenth day. — Wednesday, September 27th. — Elements of Perfect Religion, as recognized and set forth in the different Historic Faiths. Characteristics of the Ultimate Religion. What is the Center of the Coming Religious Unity of Mankind?

Rev. John Henry Barrows, D. D., Chairman. Rt. Rev. Bishop Wm. E. McLaren, D. D., D. C. L. Rev. Prof. David Swing, Vice-Chairmen. His Grace Archbishop P. A. Feehan, Rev. F. A. Noble, D. D., Rev. Wm. M. Lawrence, D. D., Rev. F. M. Bristol, D. D., Rabbi E. G. Hirsch, Rev. A. J. Canfield, D. D., Rev. M. Ranseen, Rev. J. Berger, Mr. J. W. Plummer, Rev. J. Z. Torgersen, Rev. L. P. Mercer, Rev. Jenkin Lloyd Jones, Rt. Rev. Bishop C. E. Cheney, D. D.

* **Leo XIII. und Frankreich.** Auf dem vatikanischen Konzil erklärte der Papst, dass sich die höchste Lehrgewalt, in deren Ausübung er unfehlbar sei und vollkommenen Gehorsam fordere, auch auf das Gebiet der Sitten erstrecke. Da nun alles menschliche Thun und Lassen unter die Gesetze der Moral fällt, ist schwer zu sagen, was *nicht* zum Gebiet der Sitten gehört. Sobald der Papst in irgend einer Angelegenheit Weisungen erlässt, haben die Papstgläubigen zu gehorchen. Die Weisung bekommt schon dadurch, dass sie vom Papste ausgeht, einen religiös-sittlichen Charakter und wird für die Gewissen verbindlich. Thatsächlich beschränkt sich Leo XIII. nicht darauf, allgemeine moralische Vorschriften zu erlassen, sondern er regelt das Verhalten seiner Gläubigen auch in konkreten Fragen, in denen die Katholiken bisher völlig ihrem eigenen Urteil folgen zu dürfen glaubten. Das geschah namentlich, als er den französischen Katholiken zur Pflicht machte, nunmehr die Republik als die legitime Staatsform anzuerkennen.

Am 12. November 1890 ging durch die Presse die Nachricht, der Kardinal Lavigerie habe einen Toast auf die französische Republik ausgebracht und die Marseillaise blasen lassen. Wie man von vornherein annehmen musste, war das eine wohl überlegte und im Einverständnis mit Leo XIII. ausgeführte Demonstration. Sofort erklärten viele französische Erzbischöfe und Bischöfe dem Kardinal ihre Zustimmung. Andere bemühten sich, den Nachweis zu leisten, dass der Papst ihre Treue gegenüber der monarchischen Staatsform billige. Der Bischof von Saint-Flour erhielt unterm 6. Dezember 1890 auf eine schriftliche Anfrage vom Kardinal-Staatssekretär Rampolla einen Bescheid, der noch verschieden gedeutet werden konnte: die Bischöfe sollten einig sein; es sei notwendig, in Frankreich die religiösen Interessen zu wahren; man müsse auf die öffentliche Wohlfahrt Rücksicht nehmen u. drgl.

Gegenüber den Versuchen, die unbestimmt lautenden Äusserungen des Staatssekretärs zu gunsten der monarchischen Parteien zu deuten, erklärte Kardinal Lavigerie in einem Hirtenbrief vom Februar 1891, seine Kundgebung sei nur das « getreue Echo des heil. Stuhles » gewesen; dem päpstlichen Willen gemäss hätten sich die französischen Katholiken der Republik zu unterwerfen, um auf dem Boden der gegenwärtig zu Recht bestehenden Staatsform die Sache der Religion um so wirksamer verteidigen zu können. Allein in so wichtiger Angelegenheit konnte für die französischen Katholiken ein Hirtenbrief des « Erzbischofs von Karthago » nicht massgebend sein.

Von grösserer Bedeutung war ein « Exposé » der französischen Kardinäle. Am 16. Januar 1892 erliessen nämlich die fünf Kardinäle Desprez, Erzbischof von Toulouse, Langenieux, Erzbischof von Reims, Place, Erzbischof von Rennes, Richard, Erzbischof von Paris, Foulon, Erzbischof von Lyon, eine Erklärung, in welcher sie sich zwar bitter darüber beklagten, dass die katholische Kirche in Frankreich unter der republikanischen Regierung vieler Missachtung, Schädigung und Bedrückung ausgesetzt sei, dann aber doch den Katholiken die Pflicht einschärften, die gegenwärtige politische Einrichtung anzunehmen und sich fleissig an den Wahlen zu beteiligen, damit gutgesinnte Leute zur Regierung gelangten und den öffentlichen Frieden herstellen könnten. Kardinal Lavigerie, Erzbischof von Karthago, hatte den Erlass nicht unterzeichnet, erklärte aber alsbald sein vollkommenes Einverständnis mit seinen Kollegen.

Nachdem so der Weg geebnet war, erschien unterm 16. Februar 1892 eine in französischer Sprache verfasste Encyklika an die französischen Katholiken (Au milieu des sollicitudes). Darin

hebt Leo XIII. jeden Zweifel über die politische Stellung, welche die Katholiken in Frankreich gegenwärtig einzunehmen haben: Die von Gott stammende Regierungsgewalt befindet sich thatsächlich in den Händen einer republikanischen Regierung; mit dieser steht der Papst in Beziehung; die katholischen Franzosen sind nun verpflichtet, die republikanische Staatsform anzunehmen; zwischen Staatsform und Gesetzgebung ist zu unterscheiden, auch in Zukunft sollen die Franzosen die schlechten Gesetze bekämpfen, welche unter der republikanischen Regierung erlassen worden sind.

Allein auch diese Bulle hatte die erhoffte Wirkung nicht. Monarchisch gesinnte Katholiken gaben offen zu verstehen, dass sich der Papst in eine Sache mische, die ihn nichts angehe. Auch befolge er selbst die Grundsätze nicht, die er den Franzosen predige. Die Staatsform, welche gegenwärtig im ehemaligen Kirchenstaat bestehe, sei so alt wie die französische Republik und doch anerkenne der Papst dieselbe heute noch nicht.

Solchen Äusserungen begegnete Leo XIII. mit einem Schreiben vom 3. Mai 1892 an die oben genannten sechs französischen Kardinäle. Er wiederholt darin die Gedanken, die er in der Bulle weitläufig erörtert hatte, und bemerkt namentlich:

« Man hat behauptet, dass Wir mit diesen Lehrsätzen Frankreich gegenüber eine andere Haltung einnähmen, als gegenüber Italien, so dass Wir Uns in Widerspruch mit Uns Selbst befänden. Und doch ist nichts daran. Wenn Wir den katholischen Franzosen sagten, sie sollten die konstituierte Regierung annehmen, so ist Unser Zweck kein anderer gewesen und ist heute kein anderer, als der, die religiösen Interessen, die Uns anvertraut sind, zu hüten. Nun sind es gerade die religiösen Interessen, die Uns in Italien die Pflicht auferlegen, ohne Unterlass die volle Freiheit zu fordern, die für das erhabene Amt des sichtbaren Oberhauptes der katholischen Kirche, eingesetzt zur Regierung der Seelen, notwendig ist. Diese Freiheit ist nicht vorhanden, wenn der Stellvertreter Jesu Christi nicht daheim ist, wahrer Souverän, unabhängig von jeder menschlichen Souveränität. Was folgt daraus, wenn nicht das, dass die Frage, die uns in Italien beschäftigt, ebenfalls eine eminent religiöse ist, indem sie mit dem Fundamentalprinzip der Freiheit der Kirche zusammenhängt? Und so verfolgen Wir in Unserm Verhalten gegenüber den verschiedenen Nationen immer das nämliche Ziel: die Religion, und durch die Religion das Heil der Gesellschaft, das Glück der Völker. »

Dem Vorwurf gegenüber, dass er sich in eine rein politische Frage mische, die ihn nichts angehe, erklärte Leo XIII. in einem Breve vom 22. Juni 1892 an den Bischof von Grenoble:

« Nein, Wir treiben nicht Politik; aber wenn die Politik enge mit den religiösen Interessen verbunden ist, wie das gegenwärtig in Frankreich zutrifft, so hat, wenn irgend einer, der römische Papst die Aufgabe, das Verhalten zu bezeichnen, das geeignet ist, wirksam die religiösen Interessen, das höchste Ziel der Dinge, zu wahren. » Weit davon entfernt, einen neuen Grundsatz einzuführen, will der Papst lediglich die überlieferte Lehre seiner Vorfahren auf die gegenwärtigen Verhältnisse anwenden.

Man wird zugeben müssen, dass sich schon die Päpste des Mittelalters unter gleichen Vorwänden und in gleicher Weise in die politischen Angelegenheiten der Nationen gemischt haben. Während das aber früher als eine Überschreitung der Befugnisse betrachtet werden durfte, versündigen sich heute die Papstgläubigen gegen die vatikanischen Dogmen, wenn sie das Gebiet einschränken wollen, auf welchem die päpstlichen Vorschriften für ihr Gewissen verbindlich sind.

* **Les Jésuites et le comte Paul de Hœnsbroeck.** — Après avoir fait partie pendant treize ans de la Compagnie de Jésus, le comte P. de Hœnsbroeck a cru devoir en sortir, et il a exposé ses raisons dans un article publié par les *Preussische Jahrbücher*, sous le titre: « Pourquoi j'ai quitté l'Ordre des jésuites. » A dire vrai, cet article n'apprend rien de neuf à ceux qui connaissent cet ordre. Mais ce n'en est pas moins une intéressante et saisissante étude de l'effet que produit sur l'individu la rigide discipline imposée par la règle de la Société. L'auteur analyse avec précision la progression par laquelle, dès le commencement de son noviciat, on devient un corps et une âme transformés en instrument d'une obéissance purement passive, comme un cadavre, aux mystérieuses volontés de l'Ordre. Non seulement les plus intimes sentiments, les plus secrètes pensées, mais encore l'expression de la figure, les mouvements des membres, tout est réglé par le code le plus précis de règles et de règlements; et le religieux est soumis journellement et à toute heure au contrôle de ses confrères et de ses supérieurs, « jusqu'à ce qu'il ait dépouillé presque tout caractère d'individualité dans ses actions, dans ses paroles, et jusque dans ses pensées ».

Le comte Hœnsbroeck examine la portée de ce système successivement sur la vie religieuse et morale de l'individu, sur son développement intellectuel et sur ses relations avec la société en général et avec ses compatriotes en particulier. Rarement, sinon jamais, dit le *Times*, accusation aussi grave, aussi sérieuse, n'avait été portée contre la morale de la Société de Jésus par quelqu'un qui eût une connaissance aussi approfondie de ses méthodes. Ceux-

là même qui peuvent répudier ses conclusions, ne peuvent en même temps se dispenser de rendre hommage au courage sobre, mais inflexible, avec lequel l'ex-jésuite a désigné et mis à nu l'histoire de son être intime.

* **M. l'abbé d'Hulst au Vatican.** — On sait que M. le recteur de l'Institut catholique de Paris, après avoir publié dans le *Correspondant* un article sur la *Question biblique*, a dû suspendre ses prédications de Carême à Paris et se rendre à Rome. Dans le *Figaro* du 9 mai, M. J. de Narfon a expliqué le « pourquoi » de ce voyage. Voici quelques passages de ce très curieux article :

« Nous sommes aujourd'hui en mesure, non seulement d'indiquer la raison véritable du voyage de Mgr. d'Hulst, mais encore de donner des détails très précis sur les négociations qui en étaient le but réel.

Ecartons d'abord la version officielle, d'après laquelle Mgr. d'Hulst serait allé à Rome simplement pour présenter au Saint-Père une délégation de professeurs et d'élèves de l'Institut catholique. Personne n'y a cru, parce que les circonstances qui ont précédé et accompagné le séjour du prélat-député dans la Ville Eternelle ne permettaient pas d'y croire.

D'après une autre version, plus voisine de la vérité, comme on le verra tout à l'heure, mais encore inexacte, Mgr. d'Hulst, très attaqué dans son orthodoxie par les Jésuites, menacé même d'une condamnation de l'Index en bonne et due forme, aurait voulu prévenir cette condamnation en présentant de vive voix sa défense au Souverain-Pontife.

La vérité absolue, c'est que Mgr. d'Hulst n'est pas parti pour Rome *proprio motu*, soit pour se défendre contre les attaques dont il venait d'être l'objet, soit pour présenter au pape un groupe de pèlerins ; il est parti pour se rendre à l'appel de Léon XIII, appel transmis, par ordre, par S. Em. le cardinal Richard . . .

Mgr. d'Hulst arriva donc à Rome dans les premiers jours du mois d'avril. Cependant, il n'a été reçu en audience privée que le 20 du même mois. Ce retard s'explique dans une certaine mesure par l'encombrement causé par les réceptions du Jubilé ; mais il a une autre raison : le Pape voulait, avant d'accorder à Mgr. d'Hulst l'audience privée, être exactement fixé sur son état d'âme. Simple question de tactique, qui n'étonne pas de la part d'un Pape habitué de longue date à n'abandonner jamais rien au hasard, même dans les plus petites choses, et qui ne détonne pas avec les procédés ordinaires de la diplomatie romaine.

Mais j'arrive à l'audience privée du 20 avril. Elle ne dura pas moins d'une heure. Pendant la première partie de cet entre-

tien, Mgr. d'Hulst n'eut qu'à écouter Léon XIII. Sa Sainteté parlait de la nécessité de l'union de tous les catholiques sur le terrain d'une obéissance absolue aux enseignements du Saint-Siège. Elle montrait la politique pontificale dominée par deux grandes idées, le rétablissement du pouvoir temporel, l'union de toutes les Eglises avec Rome, et sur ce double terrain les intérêts de la France étroitement unis à ceux de la Papauté, puisque le principal obstacle au rétablissement du pouvoir temporel est précisément la Triple-Alliance, et que le désir du Saint-Siège de ramener dans le sein de la véritable Eglise les Eglises séparées lui commande de se rapprocher le plus possible de notre grande alliée, la Russie.

De ces considérations générales, le Pape est bientôt descendu aux questions de personnes. Il a interrogé avec la plus grande bienveillance Mgr. d'Hulst sur l'attitude de certains catholiques et sur la sienne propre, non seulement comme député, mais encore comme recteur de l'Institut catholique de Paris...

Mgr. d'Hulst a présenté sa défense relativement aux attaques dirigées contre lui par la Compagnie de Jésus. Un mot sur l'origine de ces attaques est ici nécessaire.

On n'a pas oublié l'éloge académique de Renan prononcé par le recteur de l'Institut catholique, le 30 novembre, à la séance de rentrée du *Salon des œuvres*. Tout en constatant la funeste influence des philosophes et exégètes allemands sur l'esprit de Renan, l'orateur jugeait l'œuvre de ce dernier avec une indulgence qui parut, à plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus, dépasser les limites de l'orthodoxie.

Mgr. d'Hulst aggrava son cas en publiant dans le *Correspondant*, sous ce titre: *La Question biblique*, un véritable manifeste de nature à apporter toute une révolution dans l'apologétique sacrée. La théorie qui abandonne l'inspiration d'une grande partie de la Bible était présentée par lui comme un des deux principaux systèmes d'exégèse « qui se partagent, à l'heure présente, au sein des catholiques, l'opinion des croyants ».

Le P. Brucker s'alarma de cette audace où il vit un péril pour la foi, et il réfuta en termes très vifs l'article du *Correspondant* dans le numéro de mars des *Etudes religieuses*, qui sont l'organe officiel de la Compagnie de Jésus. Qu'on en juge par ces quelques lignes:

> Si les apologistes se ralliaient au système de l'exégèse large (celui que préconisait Mgr. d'Hulst), il ne serait plus question de tactique ni de combat. Nous aurions livré à l'ennemi ce que tous les docteurs chrétiens ont défendu pendant dix-huit siècles comme la citadelle inexpugnable de la révélation. Ce serait la

capitulation pure et simple sans les honneurs de la guerre. Nous sommes sûr que la grande masse de l'armée catholique n'entrera jamais dans cette voie. (P. 387.)

Ajoutons que l'article: *la Question biblique*, imprimé en brochure, a été depuis retiré du commerce par les soins de l'auteur.

Le Pape avait lu *la Question biblique* et sa réfutation par le P. Brucker; comme il ne s'agit en somme que de questions controversées entre catholiques — *in dubiis libertas*, — il daigna aussitôt rassurer Mgr. d'Hulst sur les conséquences immédiates de cette polémique, en lui représentant toutefois combien elle pourrait, en se prolongeant, compromettre la situation personnelle du recteur de l'Institut catholique.

Léon XIII, il est vrai, s'engageait à faire cesser immédiatement les attaques des Jésuites, mais à une condition, c'est que Mgr. d'Hulst serait désormais à la Chambre, à l'Institut catholique et jusque dans ses relations personnelles, « l'homme du Pape ».

Ainsi, la conclusion de l'entretien de Léon XIII avec Mgr. d'Hulst fut une sorte de contrat *do ut des, facio ut facias*. Mgr. d'Hulst a-t-il pensé — se rappelant peut-être l'exemple de l'illustre cardinal Pitra — que les personnes pèsent peu dans la balance du Saint-Père en regard des principes? Mais nous savons de source très sûre qu'il a promis au Pape tout ce que le Pape a voulu.

Nous n'aurons pas l'inconvenance de mettre en doute la sincérité du recteur de l'Institut catholique; mais il y a loin de la coupe aux lèvres, et pour qui connaît le passé, les tendances, les affections de Mgr. d'Hulst, la coupe que vient de lui présenter Léon XIII est singulièrement amère.

Mgr. d'Hulst a pris avec soumission cette coupe des mains du Pape. La boira-t-il? »

Il était difficile que Mgr. d'Hulst restât sous le coup de cet article. Aussi s'est-il empressé de le « rectifier » dans le numéro du lendemain, tout en avouant que cet article n'était « ni malveillant ni ridicule ». La rectification, c'est d'abord que M. l'abbé est allé « spontanément » à Rome; puis, que le Pape ne lui a pas prononcé le nom de M. de Mun; ensuite, que le Pape ne s'est pas engagé à faire cesser immédiatement les attaques des Jésuites; enfin, que sa brochure sur *la Question biblique* est toujours en vente chez Poussielgue. C'est tout.

* **Le prochain Conclave.** — Sous ce titre à sensation, M. Ph. de Grandlieu (Léon Lavedan) a publié, dans le *Figaro* du 27 avril dernier, un article dont nous lui laissons, bien entendu, toute la responsabilité, et dont nous reproduisons les passages les plus saillants à titre de simple curiosité.

« La presse européenne, dit-il, agite le problème de la succession du pape, comme si nous étions à la veille d'un Conclave, et les organes de la Triple Alliance en particulier se plaisent à faire entendre que le prochain Pape, élu par une assemblée où la prépondérance numérique appartiendra aux cardinaux italiens, allemands et autrichiens, ne peut manquer d'être favorable à la politique que représente l'accord des trois cours de Rome, de Vienne et de Berlin. Les uns prétendent que l'élection d'un pontife non italien provoquerait des schismes dans l'Eglise ; d'autres insinuent que l'Allemagne désire l'élévation à la tiare du prince-évêque de Breslau ; tous se flattent que les cardinaux français, décimés par la mort, n'exerceront aucune influence dans l'assemblée souveraine et que les sympathies du Pape actuel pour notre pays ne se retrouveront pas dans son successeur.

« Ce sont là des questions bien oiseuses... Mais il faut bien suivre le courant des idées et des passions en s'arrêtant aux problèmes qu'elles soulèvent ; et puisqu'on s'occupe du prochain Conclave, c'est le cas de faire connaître les dispositions toutes spéciales, et tenues secrètes jusqu'ici, qui ont été prises pour assurer la libre et rapide élection d'un Pape, soit à Rome, soit ailleurs, en dehors de toute ingérence d'aucune puissance humaine. Il y a là des révélations curieuses, saisissantes, et qui ajoutent une page émouvante à l'histoire déjà si tragique de la Papauté dans ce siècle.

« On n'a pas oublié les prétentions impérieuses de M. de Bismarck à ce sujet. Au moment de sa toute-puissance, le chancelier de fer disait à la tribune du Reichstag : « Nous nous abstiendrons de peser sur l'élection papale, mais quand on viendra nous en annoncer le résultat, nous aurons à examiner si elle doit être acceptée. » C'était la revendication du fameux droit de veto ou d'exclusion dont certaines couronnes avaient prétendu jadis être investies . . .

« D'autre part, le gouvernement italien a maintes fois affiché à cet égard les vues les plus usurpatrices. Ses légistes ont soutenu que, pendant la vacance du Siège apostolique, l'administration provisoire devait appartenir, à titre régalien, au nouveau royaume, qui avait le droit, dès la mort du Pape, d'occuper le Vatican, d'apposer les scellés aux appartements du pontife défunt et de prendre toutes les mesures propres à assurer « la sécurité et la liberté du Conclave ».

« On comprend quelles appréhensions une pareille attitude du Quirinal était faite pour inspirer au Vatican. Aussi Pie IX, à la fin de son règne, crut-il devoir prendre, contre certaines éventualités, des précautions dont on connaissait vaguement la substance, mais dont le texte précis n'avait pas encore été divulgué. On le met au jour pour la première fois, et, détail caractéristique, ce document si net, si vigoureux, si politique, où tout est prévu et réglé avec

une prudence et une énergie exceptionnelles, a été conçu et rédigé, sous le nom et l'autorité de Pie IX, par le cardinal même qui allait le remplacer sur le trône de saint Pierre, par le camerlingue Joachim Pecci! De sorte qu'en l'écrivant, l'archevêque de Pérouse burinait non seulement le code de sa propre élection, mais aussi la loi de l'élection de son successeur.

« A ce moment, on redoutait au Vatican quelque tentative du gouvernement italien, quelque intervention violente même, soit pour empêcher le Conclave de s'assembler à Rome, soit pour influencer ses décisions et déterminer un choix préparé par des intrigues politiques. Les mesures adoptées contre ces éventualités sont tout à fait expressives, et c'est leur ensemble qui présidera encore à l'élection prochaine . . .

« Le baron Baude, qui était alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège et qui fut mêlé de très près aux choses, m'a raconté un fait curieux qui éclaire d'une lumière supérieure la diplomatie pontificale, et qu'il est sans inconvénient de révéler aujourd'hui.

« Dans le cas où le gouvernement italien eût tenté quelque coup de main contre le Conclave, les cardinaux présents à Rome et assemblés dès la mort du Pape étaient autorisés à procéder sur l'heure, sans rien attendre et avant même les funérailles du défunt — *præsente cadavere* — suivant une formule saisissante, à l'élection rapide de son successeur, de façon que la tentative de violence, si elle se produisait, se trouvât en face d'un pontife vivant. Et le choix avait été calculé en conséquence: c'est le cardinal Mac-Cullen, archevêque de Dublin, qui eût été acclamé, de sorte que la curie romaine eût pu répondre aux violateurs du Vatican: « Il y a un Pape; il est en Irlande, sous la protection du pavillon britannique! Allez le chercher! . . . »

« Peut-être est-ce une solution analogue et également imprévue qu'avait rêvée le cardinal Lavigerie, dont le génie un peu turbulent, mais souple et puissant, inquiétait le royaume italien. Peut-être, dans ses longues méditations d'Afrique et dans cette chaude lumière dont le rayonnement éblouit les yeux, avait-il entrevu un Conclave répondant à des envahisseurs étonnés: « Il y a un Pape; il est à Carthage, sous la protection du drapeau tricolore! Allez le chercher!.. »

« Et qui sait enfin, au cas où la Triple Alliance, cherchant un complice dans le successeur de Léon XIII, attenterait d'une façon quelconque à la liberté du Conclave, qui sait si la grave assemblée, secouant sa pourpre au nez des coalisés, ne leur dirait pas fièrement: « Il y a un Pape; il est à Baltimore, sous la protection du pavillon étoilé de l'Amérique! Allez le chercher! . . . »

« Quoi qu'il en soit, les mesures sont prises pour parer à toute éventualité, et le code nouveau du Conclave a été fixé, je le répète, par la main même du cardinal qui règne aujourd'hui sous le nom de Léon XIII.

« Lorsque, le 21 septembre 1877, Pie IX remit à Joachim Pecci le bâton à pomme d'or du camerlingue de l'Eglise romaine, il lui confia en même temps le soin de se rendre un compte exact des périls du Saint-Siège et de préciser les mesures capables d'assurer l'indépendance du prochain Conclave. En vingt jours, le cardinal Pecci eut achevé son œuvre, et il remit au Pape les documents qui, sanctionnés de son autorité souveraine, sont aujourd'hui la loi même de l'élection et seraient appliqués demain si le Conclave devait se réunir.

« Les anciennes constitutions attribuaient un certain rôle de garde et de surveillance aux magistrats civils, c'est-à-dire une sorte de police extérieure destinée à protéger le bon ordre autour du palais clôturé des délibérations. Ces dispositions ont été expressément abrogées, afin, sans doute, d'enlever tout prétexte à une intervention quelconque des autorités municipales ou gouvernementales de Rome dans les choses du Conclave.

« Le Pape ne peut ni désigner son successeur, ni même préjuger la question du lieu où devra s'assembler le Conclave. Ces droits appartiennent aux cardinaux seuls.

« Dès que le Pape aura rendu le dernier soupir, les cardinaux présents dans la ville où il aura expiré s'assembleront, sans attendre l'arrivée de leurs collègues du dehors ni même la cérémonie des obsèques, pour décider, avant tout, du lieu où devra se tenir le Conclave; puis, s'ils estiment qu'il y a urgence et s'ils représentent la moitié plus un des membres vivants du sacré-collège, ils pourront procéder immédiatement à l'élection, sans tenir compte des dix jours de délai traditionnels, sous la seule condition d'observer la loi organique et immuable de la majorité des deux tiers.

« Enfin, si des tentatives d'intervention violente se produisaient, elles seraient subies jusqu'au bris des portes du Vatican, et alors le Conclave, suspendu *ipso facto*, serait transféré dans un autre pays.

« A la mort de Pie IX, le gouvernement italien, dont on avait redouté quelque action directe ou dissimulée, resta immobile, préoccupé lui-même du changement de règne qui venait de se produire au Quirinal par suite de la mort inopinée de Victor-Emmanuel. A ce moment, la Triple Alliance n'existait pas, et la jeune Italie n'avait pas toute la présomption et toute l'arrogance qu'elle a tirées depuis de son intimité avec l'Allemagne.

« Les choses se passeront-elles la prochaine fois avec autant de placidité qu'en 1878? Il est permis de se le demander... Mais, quoi qu'il advienne, les précautions sont prises, le droit sera défendu... »

* **Nécrologie.** — *Adolphe Franck*, membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, est mort le 11 avril dernier, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Il était né en 1809. Reçu le premier au concours de l'agrégation de philosophie en 1832, il avait enseigné aux collèges de Douai, de Nancy, de Versailles, et au lycée Charlemagne. Il avait été élu, à l'âge de trente-six ans, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques en remplacement d'Edwards: une intéressante *Esquisse d'une histoire de la logique* et une copieuse étude sur *la Cabbale ou Philosophie religieuse des Hébreux* lui avaient valu cette rare distinction. En 1851, il suppléa, dans la chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France, M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la politique avait éloigné de l'enseignement. Puis il succéda à Walkenaër dans les fonctions de conservateur-adjoint à la Bibliothèque impériale. C'est en 1854 qu'il fut chargé du cours de droit de la nature et des gens au Collège de France. Il devint titulaire de cette chaire au mois de janvier 1856, et il y professa pendant plus de trente ans.

Bien que M. Franck ait accepté de siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique, et qu'il ait été vice-président du consistoire israélite, on peut dire qu'il s'est donné tout entier à la philosophie. Son application ininterrompue, qui ressemblait à l'accomplissement d'un vœu de perpétuelle étude, faisait songer à la vie laborieuse des savants docteurs du moyen âge. Son *Histoire de la philosophie mystique en France à la fin du dix-huitième siècle* (1866), sa *Morale pour tous* (1868), ses études sur les *Philosophes modernes étrangers et français* (1879), ses *Essais de critique philosophique* (1885), attestent la curiosité très diverse et toujours éveillée de son esprit.

De 1844 à 1852, M. Franck donna ses soins, avec la collaboration d'un certain nombre d'hommes distingués, à la confection d'un *Dictionnaire des sciences philosophiques*. Cet ouvrage, qui se compose de six forts volumes in-8°, est une « somme », consacrée par de pieux et brillants disciples, à l'exposition du spiritualisme de M. Cousin. M. Franck procédait, en effet, de l'illustre maître de l'école éclectique. Il resta constamment fidèle à ses origines, et refusa de suivre MM. Ravaisson, Lachelier, Boutroux, dans les curieuses aventures de leur métaphysique. Avec MM. Emile Saisset, Amédée Jacques, Jules Simon, Francisque Bouillier, Nourrisson, Charles Waddington, Alaux, Ferraz, M. Franck a tâché de préserver contre les atteintes du positivisme les principes défendus avec tant d'éloquence par l'auteur *Du Vrai, du Beau et du Bien.*

Très respectueux de la règle morale, épris de régularité et d'harmonie, point dilettante au sens que notre fin de siècle attribue

à ce mot, il jugeait volontiers les systèmes d'après leur efficacité pratique; il ne pardonnait pas aux doctrines, même les plus séduisantes, leur inaptitude à régir les rapports réciproques des hommes et à sauvegarder les intérêts essentiels de la société. Les questions sociales le passionnèrent de bonne heure, et finirent par occuper le meilleur de son activité et de son temps. Il institua une vaste enquête sur *les Réformateurs et publicistes de l'Europe*, et formula ses opinions personnelles dans trois ouvrages intitulés: *Philosophie du droit pénal; Philosophie du droit ecclésiastique; Philosophie du droit civil.*

Dès 1849, il avait publié une généreuse critique du communisme. A la fin de sa vie, il dirigeait avec une ardeur juvénile une publication périodique, *la Paix sociale*, où il prêchait la tolérance, le respect de soi-même et des autres, la religion de la liberté. Avec un zèle d'apôtre, zèle ingénu où il n'y avait point d'ostentation ni de coquetterie, il faisait, dans ses livres, dans sa chaire, un peu partout, une propagande intrépide en faveur des idées morales et religieuses dont il redoutait le déclin et l'éclipse. L'œuvre de la « Ligue nationale contre l'athéisme » fut une de ses dernières occupations et un de ses plus chers soucis.

Ses deux principaux titres philosophiques sont le *Dictionnaire des sciences philosophiques* et la *Cabbale*. Dans la préface du premier, il a ainsi formulé son *credo:* « Nous enseignons le spiritualisme le plus positif, alliant le système de Leibniz à celui de Platon et de Descartes et ne voulant pas que l'âme soit une idée pure, une force sans liberté. Elle est en réalité une force libre et responsable qui se possède, se sait, et se gouverne, et porte en elle-même le gage de son immortalité. En morale, nous ne reconnaissons point de transactions entre la passion et le devoir, entre la justice et l'intérêt. L'idée du devoir, le bien en soi est pour nous la loi souveraine. Dans les questions relatives à Dieu, nous avons fait au sentiment sa part. Nous accordons à la raison le pouvoir de démontrer l'existence du créateur, nous professons un égal éloignement et pour le mysticisme qui, sacrifiant la raison au sentiment et l'homme à Dieu, se perd dans les splendeurs de l'infini, et pour le panthéisme qui refuse à Dieu les perfections mêmes de l'homme, en admettant sous ce nom je ne sais quel être abstrait privé de conscience et de liberté. Grâce à la conscience de nous-mêmes et de notre libre arbitre, ce Dieu abstrait et vague, le Dieu du panthéisme devient à tout jamais impossible, et nous voyons à sa place la Providence, le Dieu libre et saint que le genre humain adore. »

M. P. Janet a remarqué (*Revue bleue*, 20 avril 1893) que M. Franck était un croyant et un apôtre; que la philosophie était

pour lui une foi, une religion et non une science abstraite; qu'il parlait de Dieu, de l'âme, de la vie future, comme un prophète; que, si sa philosophie proprement dite a « un peu vieilli », elle a néanmoins sa valeur à cause de sa vérité intrinsèque, « qui, sur bien des points, est restée inattaquable »; que tout effort pour ramener l'idée du droit à des lois empiriques, à une certaine évolution historique ou à des conditions sociales extérieures, lui étaient aussi antipathique que les explications mécaniques de l'univers ou les explications déterministes de la volonté; ou plutôt c'était la même doctrine qu'il combattait partout, celle qui fait de la matière le principe de la pensée et de l'utilité le principe de la morale. De plus, il était la bonté même; et il emporte le regret et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

— *Léon Pilatte*, né à Vendôme en 1822, mort à Nice le 31 mars 1893; né d'une famille catholique ouvrière, il fut d'abord chaudronnier, se fit protestant, devint pasteur en 1844, fonda le journal l'*Eglise libre* en 1869 et le dirigea jusqu'à sa mort. Il fut l'un des maîtres de l'opinion protestante, doué d'une grande verve, polémiste aimant la « combativité ». « Il se plaisait, dit la *Semaine religieuse* de Genève, à être un casseur de vitres et un redresseur de torts, et il s'est, à bien des reprises, engagé de la sorte, avec des amis bien intentionnés, dans des controverses assez âpres, qu'il aurait pu éviter ou adoucir. » On l'a appelé le *Veuillot évangélique*. Mais il rachetait sa virulence et son indiscipline par son zèle, son enthousiasme, sa force d'âme et sa générosité de cœur. De 1855 à 1860, il fit réimprimer les principales œuvres de Calvin; en 1885, il fit paraître aussi une réimpression des *Edits, Déclarations et Arrests* rendus de 1662 à 1751 à l'égard de la « Religion prétendue réformée ».

— Le Rev. Dr André-Preston *Peabody*, né près de Boston en 1811, mort à Boston en mars 1893; il fut pasteur unitaire à Portsmouth de 1833 à 1860, professeur de morale et prédicateur d'office au Collège de Harvard de 1860 à 1881; il publia des conférences sur *le Christianisme et la science* (1874), sur *la Doctrine chrétienne* (1844), un *Manuel de Philosophie morale* (1873), etc. Il insistait plutôt sur les côtés positifs de ses convictions.

— Le Rev. Dr Samuel *Cox*, né près de Londres en 1826, mort à Hastings en mars 1893; il fut pasteur des Eglises baptistes d'Angleterre. Il publia plusieurs commentaires sur des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et dirigea, de 1875 à 1885, l'*Expositor*, revue exégétique et critique, où il chercha à familiariser les chrétiens anglais avec les méthodes et les résultats de la science allemande. Il collabora jusqu'en 1891 au *Sunday School Times*. En 1877, il publia le traité intitulé: *Salvator Mundi*, qui fut suivi

en 1883 d'une sorte d'appendice: *The Larger Hope*, dont les conclusions sont universalistes.

— M. L. F. E. *Gaullieur*, né en 1825, mort en avril 1893, archiviste à Bordeaux; a publié, entre autres ouvrages, une *Histoire de la Réformation à Bordeaux*; T. I: *les origines et la première guerre de religion jusqu'à la paix d'Amboise* (1523—1563), 1864; le reste de l'ouvrage est manuscrit.

— *Karl Pfeiffer*, né à Cassel en 1814, mort à St-Gall en 1893. Elève de Hegel, Schleiermacher, Néander, Julius Müller, il fut pasteur à Matt (Glaris), Eichberg, Buchs, St-Gall, Glaris. Il publia des *Récits tirés des Evangiles*, une *Histoire biblique pour les écoles*, des *Conférences sur les écrits johanniques*. Il sut associer ses convictions évangéliques avec une grande bienveillance envers ses collègues réformistes.

— Le cardinal *Zigliara*, né dans un village de la Corse en 1838, mort en mai 1893. Elevé au couvent des dominicains de Corbara, il se fit dominicain, professa la théologie à Rome, au couvent de la Minerve. Il fut un des propagateurs des doctrines de Thomas d'Aquin; Léon XIII le nomma président du comité d'études chargé de la nouvelle édition des œuvres de l'illustre docteur. Son Traité de philosophie thomistique est suivi dans un grand nombre de séminaires.

— Bischof Dr. *v. Hefele* ist am 5. Juni im Alter von 84 Jahren gestorben. Er war geboren am 15. März 1809. 1868 wurde er vom Papste nach Rom berufen, um an der Vorbereitung des vatikanischen Konzils mitzuwirken. 1869 zum Bischof von Rottenburg ernannt, gehörte er auf dem Konzil zu den entschiedensten und einflussreichsten Mitgliedern der Opposition gegen das Unfehlbarkeitsdogma. Unter den Bischöfen war er der gelehrteste und bedeutendste Opponent gegen das Unfehlbarkeitsdogma. Er schrieb während seiner Anwesenheit in Rom 2 lateinische Schriften gegen das neue Dogma, die auch in deutscher Übersetzung erschienen: 1) die Sache des Papstes Honorius (der wegen Ketzerei von einem allgemeinen Konzil verurteilt wurde). 2) Verteidigung des Bischofs von Rottenburg. Noch mehrere Monate nach dem Konzil gab er brieflich seiner gegenteiligen Überzeugung Ausdruck. Mit der Mehrzahl der gegnerischen Bischöfe verliess er nach Unterzeichnung einer Verwahrung gegen die Ausrufung des neuen Dogmas Rom und kehrte in seine Diöcese zurück; später unterwarf er sich jedoch. Er suchte später den unerschütterlichen Döllinger zu bekehren. Die Litteratur der Kirchengeschichte hat Bischof Hefele durch mehrere Werke bereichert, von denen die siebenbändige «Konziliengeschichte» erwähnt sei.